

C.R.A.C. N° 127 (2012-2013)

5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Mercredi 15 mai 2013

*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels.....	1
<i>Débat sur la chasse</i>	
<i>Echange de vues</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, Mme Linard, MM. Prévot, Desgain, Mme Cassart-Mailleux, M. Stoffels, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	1
<i>Le soutien au secteur laitier et la transformation laitière en Région wallonne</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot, Mmes Linard, Cassart-Mailleux, M. Stoffels.....	5
<i>Interpellations et questions orales</i>	8
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées</i>	8
<i>Question orale de Mme Servaes à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le bois wallon acheté par l'Asie »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Servaes, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	8
<i>Question orale de M. Desgain à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la qualité des eaux des lacs de l'Eau d'Heure »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Desgain, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	9
<i>Question orale de Mme Linard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine sur « le site minier de Bois-du-Luc, patrimoine mondial de l'UNESCO »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Linard, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	10
<i>Question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la liaison de Lessines à l'A8 »;</i>	
<i>Question orale de Mme Linard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la liaison de la N56 (trajet « La Cavée » à Lessines) à l'autoroute A8/E429 »</i>	

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, Mme Linard, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	12
<i>Question de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avis de la Commission provinciale de sécurité routière dans le dossier de la RN912 »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	15
<i>Question orale de Mme Linard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la mise en place de miroirs aux feux tricolores pour détecter les cyclistes »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Linard, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	15
<i>Question orale de Mme Linard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la signalisation par les usagers des déficiences sur les routes »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Linard, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	16
<i>Question orale de M. Hazée à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les mesures à prendre suite à l'imputation de la Société régionale wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) dans les comptes wallons »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	18
<i>Question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les nuisances sonores de l'A8 à Kain »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	19
<i>Reprise de la séance.....</i>	20
<i>Interpellations et questions orales (Suite).....</i>	20
<i>Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le Plan stratégique bio wallon »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	20
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la réforme de la politique agricole commune (PAC) »;</i>	
<i>Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'évolution des discussions de la politique agricole commune (PAC) »</i>	

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, Mme Cassart-Mailleux, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics,
de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 22

Liste des intervenants..... 31

Abréviations courantes..... 32

Présidence de Mme Dethier-Neumann, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 8 heures 49 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. - Bonjour tout le monde.

J'ouvre officiellement la commission et je constate que nous ne sommes pas en nombre pour pouvoir décider. Mais je propose de discuter déjà au préalable sur les points à l'ordre du jour. Nous déciderons juste au moment où l'on aura atteint le nombre suffisant. D'après mon expérience, si l'on croit qu'on a encore l'espace de discussion, alors qu'aujourd'hui, on est dépendant de la séance plénière, on ne trouvera peut-être pas les moments que l'on voulait se donner.

Je propose donc, si vous êtes d'accord, et j'attends votre approbation, de passer au point organisation des travaux et de ne pas parler de l'examen de l'arriéré à moins que vous ayez des demandes – il n'y en a pas, d'accord –. Nous passerons directement au point 3 de l'ordre du jour, sans éluder le point 2, sachant que Mme Cassart-Mailleux me signale qu'elle est dans les embouteillages et qu'elle arrive, et que c'est elle qui avait suggéré le sujet.

Je vous le propose, mais si cela ne vous convient pas, nous commençons par le point 2 et puis nous passons au point 3.

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je propose de commencer avec l'examen de l'arriéré parce que nous avons deux textes que nous souhaiterions mettre à l'ordre du jour.

Mme la Présidente. - D'accord.

M. Stoffels (PS). - Les points que nous souhaiterions mettre à l'ordre du jour sont les textes de programme européen d'aide aux plus démunis, donc les documents 469 et 785.

Mme la Présidente. - En fait, c'était la demande de votre président de parti qui avait déjà été soumise lors de la Conférence des présidents et pour cause de calendrier, il n'avait pas été possible de l'examiner.

Les autres groupes ont-ils également un point à mettre à l'ordre du jour ou un texte à ajouter correspondant à ce texte-là ? Non, par pour l'instant.

Puis-je donc éliminer le point un en considérant la demande du groupe PS ? Ce sera pour dans 15 jours, car de toute façon, il n'est plus question de repousser trop longtemps, nous allons rentrer dans les débats budgétaires également.

Ma proposition d'inverser les points 2 et 3 vous convient-elle ? Bien.

Débat sur la chasse

Échange de vues

Mme la Présidente. - Nous allons donc procéder au débat sur la chasse.

Je demande au groupe MR ou aux autres groupes si quelqu'un a quelque chose à me proposer concernant le débat sur la chasse.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Madame la Présidente, comme on en a, à plusieurs reprises, déjà parlé ici en commission et cela a d'ailleurs été formulé par notre chef de groupe en Conférence des présidents, le MR aimerait avoir, dans l'enceinte de ce parlement, un large débat sur la thématique chasse avec, dans le cadre de ce débat, l'audition de plusieurs experts en la matière.

La volonté d'organiser ce débat et cette discussion est entre autres liée au fait que beaucoup de textes sur cette thématique passent quasi exclusivement au gouvernement, puisque les lois en la matière font que l'on travaille quasi exclusivement par arrêtés. Je pense qu'il serait intéressant, au-delà des traditionnelles questions et interpellations, d'avoir un large débat sur cette thématique et d'auditionner les experts que les groupes politiques voudront inscrire à l'ordre du jour pour que tout le monde puisse se faire une idée précise sur cette matière, parce que je me rends bien compte qu'au niveau du parlement il n'y a pas beaucoup de

députés – et je peux le comprendre – qui suivent cette thématique de près. Ce qui pourtant a une grande importance au niveau de la gestion de nos forêts et de l'équilibre de la faune et de la flore de celles-ci.

Il n'y a rien de nouveau, puisque ce discours, je le prône depuis un certain temps. J'ai eu l'impression, au fil des discussions en commission, qu'aussi bien au niveau de M. le Ministre qu'au niveau de la commission, le fait de l'organisation de ce débat n'avait pas l'air de poser de problèmes.

J'avais déjà fait une première tentative, il y a quelques mois. J'avais l'impression que cela ne posait pas de problème et puis quand il a fallu l'organiser, cela n'a abouti à rien et on a dit : « Qu'on verrait plus tard ».

Ensuite, on s'est rendu compte que les discussions sont revenues à plusieurs reprises vu l'action du gouvernement en la matière. Donc, je pense maintenant que le moment est venu d'avoir cette discussion.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Mouyard. Pourriez-vous cadrer cette discussion dans le sens de votre idée ? Quelles sont les personnes que vous désirez appeler ici en commission ?

M. Mouyard (MR). - Si vous me laissez la possibilité de faire des propositions, je pense que nous pourrions avoir tout d'abord une discussion ou un débat entre nous. Ensuite, il serait intéressant d'entendre quelques experts en la matière et nous pourrions ensuite finaliser la discussion, puisque forts d'une première discussion, forts de ce qu'on aura entendu, je pense qu'on pourrait même éventuellement arriver à un débat et à des conclusions en la matière.

Si vous me demandez mon avis, trois phases : une discussion entre nous, auditionner des experts et puis essayer de conclure entre nous, voilà qui pourrait être une bonne manière de travailler, à mon sens. Vous m'avez demandé mon avis, je vous l'ai donné.

Mme la Présidente. - Quelqu'un d'autre désire-t-il intervenir sur la proposition qui est sur la table pour l'instant ?

La parole est à Mme Linard.

Mme Linard (Ecolo). - Sur le principe d'un débat, nous ne sommes évidemment pas contre, on sent bien que c'est une thématique qui revient régulièrement et qui a des enjeux à divers niveaux. Je ne sais pas si on doit faire le débat avant les auditions ou les auditions avant le débat. Peut-être que si on fait des auditions, il serait peut-être utile d'entendre éventuellement les différents intervenants. Ce qui serait intéressant, c'est de cadrer la thématique du débat, parce que ce débat peut être très large. Parle-t-on de la chasse et alors là on peut aller dans tous les sens et on doit rencontrer beaucoup

d'acteurs ou bien on veut réduire à certains aspects spécifiques. Je n'ai pas spécialement envie de l'un ou de l'autre, cela m'est égal, mais comme la demande émane du MR, je ne sais pas s'il y a une demande spécifique de cadrer de manière thématique ou bien d'avancer de manière très large. Cela veut dire alors qu'on doit prendre le temps d'avoir des auditions de tous les acteurs concernés. À mon avis, cela peut prendre plusieurs séances, afin d'éviter de commencer à 14 heures et de terminer à 23 heures, parce que cela vaut la peine de rencontrer tous les acteurs intéressants.

Il faut savoir si l'on veut cadrer au niveau thématique ou pas, c'est une question que je pose et alors, en fonction de la réponse, on peut décider qui il serait intéressant de rencontrer.

Mme la Présidente. - C'est juste. Pour orienter le débat, comme vous vous en souvenez, nous avons la rencontre des coopératives laitières en vue et il nous reste quatre semaines de travail parlementaire. Il ne faut pas oublier, à un moment, qu'il y aura aussi les budgets. Il me semble que M. Desgain et M. Prévot avaient pu débattre en Conférence des présidents des dates prévues pour les débats budgétaires. Il me semblait que c'était aux alentours du 10 juin ou peut-être fin juin ? Pour être claire, tout ce qu'on entreprendra comme réflexion maintenant va être, à mon avis, au deuxième plan de notre commission lors de la même semaine, probablement. En tout cas, on ne saura pas tout caser le lundi après-midi si on veut faire tout ce qu'on imagine : débat chasse en trois temps, débat d'ajustement budgétaire et les déplacements autour de la thématique laitière.

Je n'ai pas de problème, je voulais juste ajouter ceci par rapport à l'information.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Si l'on veut faire les choses de manière qualitative, je ne pense pas qu'il faille essayer de faire rentrer trois œufs dans le goulot de bouteille. On a encore la première quinzaine de juillet qui peut tout à fait de manière classique être utilisée pour réaliser les travaux, puisqu'on a pour coutume d'être mobilisés jusqu'au 21 juillet, date de la fête nationale, pour peu qu'il continue d'y en avoir une. Il n'est pas utile de vouloir à tout prix caser cela de manière précipitée dans l'agenda. On va déjà avoir l'occasion durant la première quinzaine de juin de débattre des enjeux budgétaires, de l'ajustement et autres. Je pense que s'il doit y avoir des auditions quelconques sur la chasse, sur le principe, je ne suis pas contre. Par contre, je suis effectivement demandeur, comme ma collègue, d'y voir un peu plus clair sur ce qui souhaite être abordé. Simplement pour ne pas partir dans tous les sens et que, finalement, ce soit un peu la « foirfouille » et qu'on reparte de là avec quelque chose qui ne permet pas d'orienter nos travaux futurs.

Sur le principe d'un débat sur la chasse, je n'ai aucun problème. Peut-on demander à notre collègue, M. Mouyard de venir avec une petite note qui explique la ou les thématique(s) qu'il souhaiterait plus spécifiquement aborder afin qu'on puisse se prononcer en connaissance de cause. Sinon, cela part potentiellement dans tous les sens. C'est juste pour vraiment y voir plus clair sur les balises du débat, essayer d'en tirer quelque chose à valeur ajoutée et puis, peut-être que lors de la prochaine commission, on va analyser la proposition, la petite note en question.

Deuxième élément pour ce qui concerne les visites programme laitier, je propose de la faire effectivement la première quinzaine de juillet, cela nous permettra de la faire en-dehors de la question du débat budgétaire. Il n'y a pas plus d'urgences de faire cela la première quinzaine de juin que de le faire la première quinzaine de juillet. Cela permettra alors de le faire probablement dans un agenda qui soit un peu plus libre pour pouvoir s'y consacrer.

Mme la Présidente. - Juste les informations que M. Desgain nous apporte par rapport au débat budgétaire et puis, je vous rends la parole ainsi qu'à Mme Cassart-Mailleux.

M. Desgain (Ecolo). - Les dates données, en Conférence des présidents, pour le débat budgétaire en commission, se fera la semaine du 24 juin et pour le débat en plénière, la séance du 10 juillet, avec des possibilités de prolongation sur la fin de la semaine du 10 juillet si nécessaire. Voilà le calendrier qui a été évoqué en Conférence des présidents la semaine dernière.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur Desgain. Ceci nous permet d'être à l'aise dans deux semaines, la fin du mois de mai et mi-juin.

La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Effectivement, je pense que pour que le débat soit utile, il faut qu'il soit le plus large possible sur cette thématique. Il y a évidemment des sujets d'actualité comme, par exemple, la surpopulation de certaines espèces de gibier. À cela, est lié forcément : nourrissage, pas nourrissage, organisation des conseils cynégétiques, date d'ouverture, et cætera. On se rend donc bien compte que, forcément, tout est lié, chasse gros gibier et chasse petit gibier, il faut faire la distinction.

Je suis tout à fait favorable à venir vers vous avec une petite note si le point peut être mis à l'ordre du jour de notre commission à quinzaine et comme cela, je vous soumettrai la note en question.

Je suis tout à fait partisan de prendre le temps pour bien organiser les travaux. Si on me dit même que c'est à la rentrée qu'on doit le faire et en plus, cela coïncidera quasi avec l'ouverture de la chasse, on sera en plein

dedans, cela ne me pose vraiment aucun problème.

La volonté, c'est de l'organiser de manière vraiment efficace et d'aller jusqu'au bout des choses. Si, par après, on peut même atterrir sur des propositions communes, pourquoi pas ? On peut aller très loin dans la volonté d'avancer sur ce sujet.

Mme la Présidente. - Je vous remercie aussi de cette proposition constructive, Monsieur Mouyard.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Simplement pour dire que je rejoins tout à fait ce que M. Prévot et M. Mouyard ont dit. On regarde vraiment qui on auditionne et ne pas non plus faire 25 auditions pour les quelques problèmes qui se posent par rapport au petit gibier, au gros gibier, au nourrissage. Comme cela, on peut avoir les informations correctes et complètes.

On peut organiser aussi ce débat le mardi après-midi. Si on a des auditions à faire, à partir du moment, où on le sait à l'avance. On consacre le lundi à la commission pour les questions et un décret ou l'autre et le mardi sera réservé aux auditions.

Maintenant qu'on y voit un peu plus clair aussi dans l'agenda, il faut se rendre compte que la semaine du 10 juin, nous n'aurons pas l'ajustement budgétaire, donc on aura peut-être là une possibilité aussi, soit pour les laiteries, soit pour les chasseurs.

Maintenant, M. Mouyard le dit bien, on peut reporter le débat des chasseurs au mois de septembre, je n'y vois aucun inconvénient non plus. Ce sera au début de l'ouverture de la chasse, cela permettrait d'être vraiment dans le bain. Et donc, peut-être prévoir la semaine du 10 juin la visite des laiteries. Il faut savoir aussi que si, le 24 juin, on a l'ajustement budgétaire et que la semaine du 10 juillet, on a la séance plénière, il ne sera pas facile non plus de prévoir une journée complète de 8 heures à 18 heures pour aller visiter les laiteries. Une fois qu'on a ces semaines-là avec l'ajustement aussi bien en séance plénière qu'en commission, cela devient un peu court quand même.

Mme la Présidente. - Je vous propose donc de débattre de ce déplacement et de ces thématiques en point 3 vu qu'on vient d'inverser l'ordre du jour.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Par rapport à ce que je viens d'entendre de la part de Mme Cassart-Mailleux, je suis évidemment d'accord à ce qu'on réserve la priorité vu la gestion du temps dont nous disposons à l'heure actuelle et vu les débats qui nous attendent, aux visites des laiteries. Cela peut s'organiser au moment que vous aviez proposé, une fois que le gros du débat budgétaire sera fait, pour avoir le calme nécessaire pour se consacrer à ce thème.

D'autre part, j'ai bien entendu la proposition de M. Mouyard qui va dans le sens d'organiser un débat très large tandis que d'autres se prononcent plutôt en faveur d'un débat focalisé sur certains thèmes. Là, il faudra probablement encore savoir ce que l'on veut réellement, le débat large ou un débat focalisé sur un ou deux aspects du thème. La question est pertinente, dans le sens où M. Mouyard nous a proposé de présenter d'ici une quinzaine une note circonscrivant le débat qu'il souhaiterait avoir et en fonction de cela, on va pouvoir se prononcer en faveur d'une série d'auditions, voire de débats qu'on aura entre nous et qui seront organisés avec toute la sérénité et sans la pression du temps.

Je peux entièrement partager cet avis, il est vraiment sage qu'on situe dans le calendrier ce débat plutôt vers la rentrée à un moment où on n'est pas coincé par un ensemble de débats urgents de façon à pouvoir discuter de façon correcte avec l'ensemble des interlocuteurs que l'on souhaiterait inviter.

Mme la Présidente. - Je fais une proposition : est-ce que M. Mouyard, dès qu'il a conçu la petite note, veut bien me l'envoyer et je m'engage alors à la distribuer avant la prochaine commission. Comme cela, chaque groupe peut l'analyser et déjà venir avec des idées concrètes pour qu'on reste dans un travail intensif sans repousser inutilement. Je comprends que cela peut aboutir en septembre, mais j'aimerais bien alors le préparer déjà maintenant.

La parole est à Mme Linard.

Mme Linard (Ecolo). - Juste pour confirmer et apporter encore un petit point. Sur le débat large ou plus thématique, je n'ai pas de parti pris, c'est la note qui va vraiment déterminer vers quoi on irait.

Par contre, il y a deux choses sur lesquelles j'accorde aussi de l'importance, c'est de prendre le temps. À la rentrée, cela me semble donc intéressant de pouvoir prendre le temps de rencontrer tous les acteurs, mais surtout d'aboutir à quelque chose. En 2004, il y a eu des auditions larges sur la chasse et cela n'a malheureusement pas abouti sur beaucoup de choses. Si on fait des auditions, c'est aussi dans l'optique d'aboutir à quelque chose et pas simplement auditionner des gens pour le simple fait de l'audition.

Mme la Présidente. - En résumé, dans 15 jours, on aura une petite note proposée par le groupe MR dans le but d'imaginer un mini-débat et des auditions et aussi un travail, si possible cosigné par tous. C'est un peu ce que j'ai pu entendre de tous les groupes ici en place et en tant que présidente, je suivrai cette demande autant que possible.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je suis d'accord avec votre proposition, mais pour notre éclaircissement, peut-on demander au ministre de nous informer de qui il a

obtenu des avis. Cela peut nous aider à organiser les débats pour ne pas faire double emploi par rapport à une série de personnes ou de groupements que l'on demanderait.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio, sachant bien que le parlement reste indépendant.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Il faut en effet circonscrire un peu le sujet, voir si on veut un débat large, comme M. Mouyard vient de le signaler. Il faut prendre le temps d'avoir plusieurs séances puisque la chasse, c'est beaucoup de sujets. Le sujet sans doute qui fait le plus de discussions pour le moment, c'est la densité des populations. Là, évidemment, si ce n'était que sur ce sujet-là, cela pourrait sans doute aller plus vite et être limité. Mais si c'est plus large – moi, je n'ai aucun souci à ce qu'il y ait un débat large sur la chasse – il serait plus sage d'attendre la rentrée et bloquer un certain nombre de séances.

Pour le moment, on a des avis réguliers sur toute une série de sujets du Conseil supérieur de la chasse. Pour le reste, on a eu des avis spontanés de l'Union des Villes et Communes, le Conseil supérieur de la nature, ou de toute une série d'acteurs environnementaux. Ce sont soit des avis très larges, très complets. Une étude existe, je peux vous la transmettre. Elle avait été demandée par mon prédécesseur. Maintenant, toute une série de choses vont se passer dans les prochaines semaines puisqu'il y a des demandes d'avis en cours au Conseil supérieur sur des textes, un groupe de travail qui a été aussi mis en place sur les conseils cynégétiques et sur les plans de tir. Il y aura de la matière aussi qui va nous alimenter dans les prochaines semaines, les prochains mois avant ces fameuses auditions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Simplement, je voudrais ajouter ceci. Si on part dans l'optique d'avoir une réflexion sereine et bien organisée, le gouvernement doit faire un pas vers le parlement et ne pas forcément par des travaux très utiles certes, mais de court-circuiter le débat parlementaire, le compléter, le faire en bonne connivence, et tout cela, d'accord. Je dis qu'il faut que cela serve à quelque chose parce que sinon je ne vois pas trop l'intérêt.

Mme la Présidente. - Je ne sais pas qui compte réagir là-dessus.

Je ne peux pas m'engager pour le gouvernement.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Je pense qu'il y avait une mesure

urgente à prendre qui concernait le nourrissage. Elle a été prise.

En ce qui concerne les conseils cynégétiques et les plans de tir, deux textes actuellement en discussion, je peux faire en sorte d'attendre les débats ici pour finaliser ces textes. Cela ne vous pose pas de problème. De toute façon, ils sont dans des groupes de travail qui vont aussi prendre deux ou trois mois pour examiner cela en détail.

L'important, je pense, sur les conseils cynégétiques, c'est vraiment qu'on ait une adhésion large de toutes les personnes concernées par la chasse pour avoir quelque chose qui fonctionne et qui soit efficace. Si c'est plus efficace d'avoir une validation fin d'année après avoir eu des auditions, il n'y a pas de souci, il n'y a pas d'urgence extrême par rapport à ce sujet-là.

Mme la Présidente. - Tout semble clarifié.

Peut-on arrêter le point 3 ici pour revenir au point 2 ?

Le soutien au secteur laitier et la transformation laitière en Région wallonne

Mme la Présidente. - Concernant le point 2, on avait convenu la dernière fois, concernant le soutien au secteur laitier et la transformation laitière en Région wallonne, que différents groupes me transfèreraient leurs demandes de visite ou d'auditions d'acteurs à auditionner.

J'ai reçu des demandes claires de la part du groupe cdH, du groupe MR et d'Ecolo. Je vous cite, en résumé, les acteurs qui ont été cités, ce n'est pas dans l'ordre : la laiterie de Walhorn, la coopérative SCAR, la laiterie des Ardennes, la laiterie Luxlait et la coopérative Coferme.

Si je programme, vous l'avez sous les yeux, des déplacements à des différents endroits. Là, j'ai vraiment envie que le groupe cdH en tout cas m'entende maintenant. J'ai une difficulté avec la visite sur place chez Coferme puisque, au niveau territorial, c'est vraiment en dehors. Ma demande claire est : peut-on aussi se contenter d'inviter ces acteurs à un des endroits clefs pour les rencontrer, ce qui nous évite un déplacement supplémentaire et ainsi on pourrait, je ne sais pas encore à quelle date, en tout cas, organiser aussi ce travail en une journée ? À vous de dire si vous préférez de le scinder en deux. De toute façon, la question reste de savoir quand on va le faire. On a parlé ici à plusieurs reprises, la première quinzaine de juillet, comme possibilité d'un travail thématique.

(Réaction d'un membre)

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Je pense que le projet de

programme qui a été esquissé peut répondre à nos attentes. Rien n'exclura, si c'est nécessaire, soit notre groupe cdH estime se rendre à Chimay pour pouvoir voir Coferme, soit qu'on le fasse ultérieurement tous ensemble, il n'y a pas de difficulté par rapport à cela, si c'était requis. Pas de difficulté sur le projet de programme qui est proposé. Simplement, au niveau du calendrier, c'est vrai qu'en termes d'agenda parlementaire, cela a été rappelé par notre collègue Mme Cassart-Mailleux, on pourrait envisager cela la première quinzaine de juin. Très objectivement, dans les agendas qui sont les nôtres, en tout cas je parle pour moi-même, la première quinzaine de juin est déjà remplie. Ce serait plus facile, si on veut vraiment maximaliser la participation de tous les membres de la commission, d'envisager cela la première quinzaine de juillet. Comme cela, en fixant la date dès maintenant, on accroît quand même la probabilité qu'on soit tous ensemble présents pour ces visites.

Mme la Présidente. - Juste vous rajoutez quand même comme demande ou comme information que la Conférence des présidents avait prévu d'avoir une plénière le 10. On pourrait se servir des 11 et 12 en cas de nécessité. Cette semaine-là, partir en juillet, parce qu'on a dit la première quinzaine de juillet, ce serait une semaine difficile à occuper avec toute une journée de déplacement.

Juste comme information, mais je donne les paroles demandées et vous réfléchissez.

La parole est à Mme Linard.

Mme Linard (Ecolo). - Sur le calendrier, je rejoins M. Prévot d'aller un peu plus loin parce que c'est déjà bien rempli pour le mois de juin.

Je n'ai pas de souci avec la deuxième semaine de juillet ou éventuellement d'autres journées dans une semaine qui ne serait pas attribuée au Parlement wallon, mais qui irait à tout le monde. Je veux dire qu'on peut viser la semaine suivante, si on se rend compte que le jeudi, on peut peut-être explorer d'autres pistes qu'éventuellement des semaines uniquement wallonnes si cela arrange les différents membres de la commission.

Sur Coferme, je rejoins aussi l'idée de les rencontrer même si cela ne fait pas le même jour, cela peut se faire à un autre moment. Ce serait pas mal de les rencontrer aussi, je pense, ensemble, même si c'est à un temps différent.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Simplement, pour être un petit peu pragmatique, on peut retourner l'agenda comme on le souhaite, on se rend bien compte que si on me dit la semaine du 10 juin, je comprends, moi aussi, il faut que je suive certaines choses si je veux me rendre libre une journée complète cette semaine-là parce qu'il y

a déjà des rendez-vous qui sont pris. Alors, on arrive à la semaine du 17 où on a Communauté française, peut-être essayer cette semaine-là. Moi, je veux bien, mais on a déjà eu l'expérience depuis dix ans d'être au parlement. Il me semble qu'on commence l'ajustement budgétaire, qu'on commence les dernières séances au mois de juillet, je peux vous dire que l'agenda se rétrécit et que de toute façon si c'est pour organiser et qu'on ne soit que deux parlementaires pour faire la visite, cela n'a aucun sens non plus.

(Réaction de Mme la Présidente)

Je veux bien qu'on fasse des promesses en disant que peut-être bien, moi, je me rends bien compte que, quand on arrive la dernière semaine entre les 10 et 21 juillet, cela se resserre aussi dans les agendas. On a des séances plénières qui sont un peu longues. On aspire tous aussi, à un moment donné, à ce que cela se termine. Donc, soit on s'engage pour une date ...

(Réaction d'un membre)

Il faut appeler un chat un chat.

Soit on s'engage pour une date vers le 15 juillet et on essaie de la respecter un lundi. Avant, c'est vrai que ce n'est pas si simple que cela.

Les semaines où on a Communauté française, je pense qu'aussi, il faut avoir le respect, on aura aussi des ajustements à la Communauté française et les débats en séance plénière, et programmer en Région wallonne une visite ne me semble pas tout à fait adéquat.

Je n'ai pas de problème pour le lundi 8.

Mme la Présidente. - Je pense que c'est une sage proposition.

Peut-on faire le tour en vitesse sur cette date-là ?

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Il me semble qu'en écoutant les propositions des uns et des autres, il y a certainement l'une ou l'autre difficulté sur le plan de l'agenda, mais d'après les échos que j'entends, ces difficultés ne seraient pas insurmontables dans la mesure où une volonté de trouver un bon compromis existe.

Deuxièmement, je partage l'avis de Mme Cassart-Mailleux lorsqu'elle dit que si nous organisons des visites sur le lieu, il faut être plus ou moins en nombre pour éviter qu'on ait l'air ridicule lorsqu'on se présente à l'une ou l'autre laiterie uniquement avec un ou deux députés. Il faudrait qu'il y ait un minimum de présences.

Troisièmement, par rapport à ce qui concerne le programme de la visite, il faut également être attentif par rapport aux signaux que l'on envoie au monde des laiteries. Le signal étant que l'on va visiter bien sûr une

série de laiteries, on ne va peut-être pas pouvoir les visiter toutes, mais nous allons en visiter une en dehors de la Région wallonne. Dans ce cas-là, on exclut une autre, ce serait particulièrement délicat vu la sensibilité qui existe dans le domaine. Il me semble important que les laiteries telles que proposées soient visitées, quitte à s'arranger sur le plan de la gestion du calendrier pour pouvoir le faire.

Mme la Présidente. - Monsieur Stoffels, juste pour être clair, car entre-deux, je parlais avec le secrétaire. Excusez-moi, mais je me dois d'écouter tout le monde ici et lui, n'a pas le droit de prendre le micro.

Pouvez-vous être clair sur la laiterie Coferme pour laquelle vous insistez à faire la visite ? Cela n'est pas votre demande puisque je n'ai reçu aucune demande du groupe PS.

M. Stoffels (PS). - J'ai bien entendu, mais j'ai proposé à ce que la totalité des propositions faites par les trois autres groupes soient reprises au programme, en ce compris Coferme.

Mme la Présidente. - La visite, puisque j'avais proposé une audition...

(Réaction de M. Stoffels)

D'accord, puis-je alors vous faire une proposition ?

Nous partons sur le 8 juillet comme journée disponible pour tous. Je n'ai pas de problème d'organiser une journée, car cela va être difficile d'en rajouter une seconde avec la certitude alors, que l'on soit en nombre. Si j'organise les visites sur deux jours, on va voir beaucoup de monde au premier déplacement et beaucoup moins à l'autre. À ce moment-là, je me sens un peu obligée de rallonger notre journée. Mais sommes-nous prêts de dire que la journée se déroulera de 8 heures 30 - ce qui signifie, pour ceux et celles qui partent de Namur, départ à 7 heures 30 - jusque 19 heures 30, quitte à réduire les temps de visite sur place.

Moi, je n'ai pas de problème. Je suis disponible.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je n'ai pas de souci par rapport à cela, mais Ecoferme, on ne peut pas non plus les laisser sur le côté. M. Stoffels a tout à fait raison. On pourrait les inviter au parlement. Il faut se rendre compte que d'un point de vue géographique, si on fait Luxlait et qu'on repart à Chimay, ce n'est pas facile non plus.

M. Prévot (cdH). - Ce qui serait irrespectueux envers Coferme, c'est de ne pas les visiter. Par contre, il n'y a pas un impératif à ce que cela se fasse obligatoirement la même journée que le reste du programme. Convenons d'un moment distinct.

Mme la Présidente. - Je comprends. J'insisterai par rapport à la fameuse politesse de le faire avant les

congés, car aller les visiter une partie ici et dans deux mois, deux autres, vous comprendrez bien que la question d'actualité n'est plus la même et que là aussi, ce n'est plus le même respect qu'on démontrait.

À ce moment-là, il me faudrait absolument une seconde demi-journée. Je proposerais des visites Coferme et Luxlait et une visite groupée Walhorn, Herve et les Ardennes.

Pouvez-vous alors me proposer deux demi-journées ?

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je peux alors vous proposer le lundi 8 juillet avec un départ au matin, jusque 14 heures les visites et commission l'après-midi et le mardi 9 après-midi, les autres visites.

C'est vrai que le lundi après-midi, il y a aussi la commission du Budget. Mais une fois qu'on l'a à l'agenda, on peut s'organiser pour déposer des questions écrites. Nous pouvons organiser notre travail de parlementaire aussi. Ou alors, je propose le lundi 15.

Mme la Présidente. - Quitte à reporter.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je pense que les travaux vont se terminer. Nous allons avoir cette semaine-là, peut-être deux fois séance à la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement wallon. Je ne sais pas comment la Conférence des présidents organise nos travaux.

Mme la Présidente. - Peut-on demander qui est prêt à faire une grosse journée ? Juste pour éliminer une proposition par rapport à l'autre.

D'accord pour une grosse journée le lundi 8 juillet.

Qui est d'accord ? C'est ce que j'avais proposé d'abord avec une grosse journée le lundi 8. Quelqu'un imagine-t-il cette solution ?

(Réaction d'un membre)

Membre. - Le problème, c'est qu'on isole une des fermes.

Mme la Présidente. - Non, une grosse journée avec toutes les fermes.

Membre. - Non, je pense que même pour les laiteries, cela sera compliqué.

Mme la Présidente. - Très bien, c'est éliminé. Partons ainsi sur deux demi-journées, les 8 et 9 juillet, quitte à ce que le mardi après-midi, on retarde un peu, car là, cela laisse la possibilité à certains d'être quand même présents en commission ou terminer une commission.

Le groupe Écolo est-il d'accord pour les 8 et 9 juillet ?

Madame Cassart-Mailleux, cela vous convient-il ?

Le groupe PS est-il aussi d'accord ?

Le groupe cdH est d'accord aussi. C'est déjà acquis.

Monsieur le Ministre, je me dois quand même de vous demander si c'est possible pour vous d'être présent. Le lundi, c'est une semaine wallonne. Vous êtes à disposition du parlement et il ne s'agit pas du jeudi du gouvernement. Pouvez-vous me confirmer votre présence ? Par rapport aux questions, nous verrons bien comment gérer cela.

Cela pourrait à nouveau être le mercredi matin ou...

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Sur le principe de ces visites et sur les deux demi-journées, pas de souci. Simplement, parmi les quatre lieux prévus, il y en a deux que je viens de visiter récemment ces derniers mois. Je ne vous garantis pas que je vais vous accompagner dans les visites de chacun de ces endroits.

Mme la Présidente. - Oui, mais si vous nous assurez quelqu'un de votre cabinet, je pense que c'est pareil.

Je n'ai pas à me prononcer là-dessus.

Je vous propose que je fasse un petit calendrier tout en imaginant aussi un moment pour les questions et interpellations. À chacun de me signaler s'il est d'accord avec cela. Je vous enverrai cette proposition dans la quinzaine. Vous l'aurez ainsi déjà analysée en même temps que la petite note du groupe MR sur la chasse.

Avec ceci, pouvons-nous clôturer le point concernant l'organisation des travaux pour passer au débat, aux interpellations et questions orales, sachant bien que vers 10 heures 30, nous sommes obligés d'interrompre nos travaux ? À nous de décider quand nous les reprendrons, soit sur le temps de midi ou soit à l'issue de la séance.

Je propose d'en débattre une fois que nous aurons avancé.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Madame la Présidente, vous dites que l'on doit obligatoirement interrompre. Dans l'invitation, je ne vois aucune mention indiquant que l'on doit interrompre.

Mme la Présidente. - Il y a un règlement, que M. le Greffier m'a soumis, qui prévoit, dans son article 52, que : « Ne peut se tenir une séance de commission ou de comité pendant une séance plénière du Parlement wallon et avec l'accord de la Conférence des présidents. À défaut d'un tel accord, il revient à l'assemblée de

statuer ».

M. Stoffels (PS). - Cela veut dire que, automatiquement, dès que la séance plénière sera terminée, nous continuerons.

Mme la Présidente. - Nous pouvons continuer, c'est ce que je proposais. On peut même continuer sur le temps de midi. À nous de décider.

M. Stoffels (PS). - Pendant midi, nous avons une réunion de groupe, ce sera impossible.

Mme la Présidente. - Je vous propose d'avancer dans nos questions orales. Nous verrons ce qu'il reste.

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

Nous savons combien de questions il reste et qui a encore des questions à poser. Je vous propose d'avancer.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - La question que je souhaite poser – on s'est toujours organisés ainsi – est que si, à 10 heures 30, on n'a pas terminé – et ce sera le cas – reprend-on après la séance plénière pour terminer les questions ? On a la possibilité, maintenant, de s'organiser.

Pendant le temps de midi, nous avons une réunion de groupe, il est impossible que je vienne en commission puisque ce n'était pas prévu.

Mme la Présidente. - C'était les deux variantes que je mettais sur la table. C'est la deuxième qui est choisie. Si je n'en avais proposé qu'une, on m'en aurait fait une deuxième. Je suis large, vous décidez. Tout le monde est-il d'accord ?

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M Maene, sur « les aménagements aux abords des piscines du domaine provincial de Chevetogne »;
- M. Senesael, sur « l'interdiction de trois pesticides par la Commission européenne »;
- Mme Zrihen, sur « la protection des abeilles et la nécessité de coordonner les initiatives des différents niveaux de pouvoir »;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le permis d'urbanisme dans le cadre de la finalisation du RAVel, rive droite à Huy »;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le suivi du dossier relatif à l'étude de la liaison entre les anciennes lignes 126 et 127 à Huy »;
- M. Stoffels, sur « les réserves de la Société régionale wallonne de financement

complémentaire des infrastructures (SOFICO) »;

- M. Stoffels, sur « le transfert de l'entretien du réseau routier à la Communauté germanophone »;
- M. Stoffels, sur « la deuxième sortie autoroutière à Eupen »;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la rénovation de la nationale 3 à hauteur d'Awans »;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la liaison Tihange-Tinlot »;
- Mme Servaes, sur « l'accès à la E40 à Soumagne »;
- Mme Servaes, sur « le démarrage des travaux de réalisation du Trilopiport »;
- Mme Dethier-Neumann, sur « la recherche agricole » à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sont retirées.

QUESTION ORALE DE MME SERVAES À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE BOIS WALLON ACHETÉ PAR L'ASIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Servaes à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le bois wallon acheté par l'Asie ».

La parole est à Mme Servaes pour poser sa question.

Mme Servaes (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Belgique, comme d'autres pays de l'Union européenne, doit faire face à la mondialisation. Les forêts wallonnes aussi. Nos bois sont actuellement achetés en masse par la Chine et l'Inde, et ce, depuis le début des années 2000.

Le hêtre, utilisé pour fabriquer du parquet, a été acheté en masse par les Asiatiques. Les Chinois le transforment à bas prix et le réexportent ensuite sur les marchés occidentaux à des prix défilants toute concurrence.

En 2000, un mètre cube de hêtre se vendait moins de 45 euros. Quatre ans plus tard, il se vendait 200 à 250 euros le mètre cube. Une bonne affaire pour les vendeurs, une catastrophe pour le secteur de la transformation du bois. De 2010 à 2011, la Belgique a augmenté ses exportations dans le secteur du bois de 130 % vers la Chine et de 1 700 % vers l'Inde.

C'est une catastrophe pour le secteur de la transformation du bois, car il est devenu impossible pour les scieurs belges et wallons d'acheter le bois à de

tels prix. Beaucoup font faillite, la plupart des scieries spécialisées dans le hêtre ont disparu. Le secteur est presque mort et, étonnamment, le prix du hêtre a retrouvé ces dernières années des cours normaux, plus ou moins 55 euros le mètre cube.

Après le hêtre, le chêne suit la même voie selon la même technique : des prix qui montent, des scieurs locaux qui ne parviennent pas à suivre la hausse des prix et des faillites qui se succèdent.

Pourquoi la Chine envahit-elle les marchés européens alors que son pays est riche de forêts inexploitées ? Selon la Fédération des scieurs belges, la méthode chinoise ou indienne vise à organiser la pénurie chez nous et à se garder une réserve pour les années de disette. En Asie pourtant, les bois ne sont pas exportés s'ils ne peuvent pas être transformés.

Afin de stimuler le secteur de la transformation, la Wallonie s'est dotée d'un Office économique wallon du bois qui a pu débiter son action en janvier 2012. Il est notamment chargé de stimuler le développement de la filière de transformation du bois.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous dresser un premier bilan de l'action de l'Office économique wallon du bois ? Pensez-vous mettre en place de nouvelles actions afin de protéger ce secteur ? La Wallonie, seule ou en collaboration avec d'autres régions forestières européennes, ne doit-elle pas réagir davantage face aux règles édictées par l'Europe ? Et comment ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Madame la Députée, d'après les données récoltées par l'Office économique du bois, en 2012, la Belgique importait en chêne environ 70 000 m³ de grumes sciages et 350 000 m³ de bois d'industrie – je vais vous donner ma réponse écrite parce qu'il y a beaucoup de chiffres dans ma réponse – issus principalement de France. L'exportation portait sur 30 000 m³ de grumes de sciage et 70 000 m³ de bois d'industrie. De ces 100 000 m³ totaux, 80 000 m³ étaient exportés vers l'Asie du Sud-Est. On parle bien de chêne et d'exportation comme vous l'avez évoqué.

En ce qui concerne le hêtre, en 2012, la Belgique importait environ 4 000 m³ de grumes de sciage et 100 000 m³ de bois d'industrie, issus aussi principalement de France. L'exportation portait sur 60 000 m³ de grumes de sciage et 75 000 m³ de bois d'industrie. De ces 135 000 m³ totaux, 95 000 étaient exportés vers l'Asie du Sud-Est.

Les volumes bois d'œuvre récoltés en Wallonie, pour les classes de dimension supérieures à 120 cm sont respectivement de 115 000 m³ en chêne et 285 000 m³

en hêtre.

La consommation des scieries wallonnes atteint respectivement 72 000 m³ en chêne et 25 000 m³ en hêtre. Les sciages dans les scieries feuillues ont fortement diminué ces 20 dernières années. On constate que le problème des scieries de feuillus n'est pas une question de volume, mais une question de marché.

Très souvent, les scieries feuillues ne sont pas à même d'acheter les bois feuillus aux prix offerts par des exploitants qui sont principalement wallons qui exportent les grumes, notamment en Asie.

Vous insistez sur les difficultés d'approvisionnement face à cette concurrence et vous avez raison. C'est assez préoccupant.

C'est la raison pour laquelle j'examine la possibilité pour les forêts publiques de permettre de conclure des marchés de gré à gré et de proposer ces marchés à des scieurs « régionaux ». Actuellement, les marchés de gré à gré sont permis, mais pour des montants extrêmement faibles : 2 500 euros par lot. Nous étudions le fait de relever ce plafond, sans dépasser un quota à fixer. Ces marchés devraient être assortis d'une transformation sur place.

Par ailleurs, il est important que soit développée l'innovation technologique dans le but de permettre de nouveaux débouchés pour les feuillus, notamment dans le domaine de la construction.

À ce titre, sans revenir précisément sur ses missions, l'Office économique wallon du bois est sans contexte un outil précieux dans le développement de cette filière.

L'information importante serait la modification du système des marchés de gré à gré, de manière à pouvoir garantir que les ventes de bois issues de nos forêts publiques restent sur notre territoire, dans la limite de ce qui est légalement possible, et permettent un approvisionnement correct de nos entreprises.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Quand vous dites que c'est à l'étude, a-t-on une idée de quand on pourrait atterrir ?

**QUESTION ORALE DE M. DESGAIN À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « LA QUALITÉ DES
EAUX DES LACS DE L'EAU D'HEURE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desgain à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de

la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la qualité des eaux des lacs de l'Eau d'Heure ».

La parole est à M. Desgain pour poser sa question.

M. Desgain (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaite faire le point avec vous sur la qualité des eaux des Lacs de l'Eau d'heure qui semble se dégrader ces dernières années. Cela pose problème sur le site de Falemprise, qui accueille la principale zone de baignade surveillée du site.

J'ai bien entendu interrogé votre collègue, M. le Ministre Henry, qui exerce une part importante de responsabilités qui sont liées à ce dossier. Je souhaite aussi vous interroger dans le cadre de vos compétences, tant en matière d'agriculture que de protection de la nature.

Il se confirme en effet que les lacs sont en train de s'eutrophiser par excès de nutriments, surtout par augmentation du stock de phosphore dans les sédiments des lacs, en particulier dans tous les lacs en aval du barrage de la Plate-Taille. Cette fragilité est connue depuis la création des lacs et semble empirer ces dernières années, notamment par la prolifération de cyanobactéries, qui a déjà conduit à des interdictions de baignade dans le lac de Falemprise. Des mesures ont d'ailleurs été prises, puisque l'ensemble du bassin versant a été considéré comme zone vulnérable, notamment par les nitrates.

Monsieur le Ministre peut-il me faire état des actions prises jusqu'à ce jour dans le cadre de ses compétences, tant en matière d'agriculture qu'en protection de la nature pour assurer la protection de cette zone vulnérable et finalement pour arriver à instaurer un cycle du nitrate ? Je pense encore de façon plus importante du phosphore plus durable dans cet écosystème dont nous connaissons la fragilité puisque le bassin versant est finalement peu alimenté en eau, il n'y a pas un renouvellement d'eau important alors qu'il y a des apports de nutriments qui eux, peuvent l'être.

Un travail de prévention et d'aides aux investissements, pour assurer cette prévention auprès des agriculteurs actifs sur le bassin versant, me paraît aussi indispensable afin que cette protection soit une réussite et que activités agricole et récréative puissent continuer à contribuer de manière harmonieuse sur ce site magnifique.

Monsieur le Ministre peut-il me faire le bilan des actions menées en la matière et me dire si des contrôles sont aussi organisés afin de s'assurer que les dispositions de protection mises en place sont bien respectées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de

l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, la qualité des eaux des lacs de l'Eau d'Heure ainsi que la détermination des zones vulnérables comme vous l'avez dit relèvent des compétences de mon collègue le Ministre Henry.

Le département de l'environnement et de l'eau de la DGO3 lui a récemment, cela date d'il y a quelques semaines à peine, adressé un plan d'action à mettre en œuvre dans le cadre de ce dossier. Je vous propose d'en discuter avec lui rapidement, mais je n'ai pas encore eu l'occasion moi de prendre connaissance de ce plan d'action. Effectivement il y a des choses qui concerneront la politique de nature et de l'agriculture aussi, donc je vais me concerter avec lui pour pouvoir avancer sur ce sujet, mais aujourd'hui, je ne sais pas vous en dire plus puisque je ne connais pas ce plan d'action proposé par la DGO3 à mon collègue.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Ecolo). - Je m'attendais à une réponse plus détaillée sur certains éléments, mais ce n'est pas grave.

Mon objectif était d'attirer votre attention sur la nécessité de soutenir le monde agricole pour que des mesures puissent être mises en place, en agriculture cela me paraît clair, pour réduire les apports de phosphores dans les lacs de l'Eau d'Heure, c'est vraiment important. On est dans une zone où ce type d'investissement, ce type d'adaptation de l'activité agricole sont tout à fait compatibles avec la volonté de développer le tourisme dans la zone et l'image verte de zone de développement durable que les pouvoirs publics veulent donner à cette zone-là. J'espère que vous serez bien attentif à ce que des mesures soient mises en place et soient effectives pour que l'on puisse rétablir l'équilibre naturel sur cette zone.

**QUESTION ORALE DE MME LINARD À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE SUR « LE SITE MINIER DE
BOIS-DU-LUC, PATRIMOINE MONDIAL DE
L'UNESCO »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine sur « le site minier de Bois-de-Luc, patrimoine mondial de l'UNESCO ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Linard (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais interroger

le Ministre aujourd'hui sur deux aspects, tant les aspects financiers que logistique.

J'ai été interpellée par les membres du personnel du site minier de Bois-de-Luc qui souffrent d'un manque de soutien financier et logistique de la part de la Région Wallonne pour pouvoir maintenir leur site au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le titre est déjà acquis, mais aujourd'hui il faut pouvoir maintenir ce titre, ce qui n'est pas chose facile.

Ce site est un lieu assez exceptionnel de mémoire collective, pour ceux qui le connaissent, mais en lien avec le passé industriel de la région. C'est aussi surtout aujourd'hui, dans une région fortement touchée par des pertes d'emplois, un espoir de développement économique et touristique certain. Ce site pourrait donc apporter énormément de bien à cette région.

La directrice du site faisait remarquer que, appartenir au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est un grand honneur, mais il y a aussi des devoirs qui en découlent pour pouvoir rester en haut des marches, mériter et conserver son statut. Le mériter, c'est fait. Le conserver, c'est l'aspect avec lequel je viens. Ils ont un cahier des charges à honorer et aujourd'hui, avec les budgets tels qu'ils sont, ce n'est pas tenable.

On sait que des budgets ont été consacrés à la rénovation du site, mais cela reste insuffisant pour aujourd'hui maintenir l'activité et surtout, développer l'attractivité du site.

On voit par exemple que malgré la reconnaissance de l'UNESCO, le nombre de personnels n'a pas changé, les subsides sont identiques alors que Bois-de-Luc reçoit trois fois plus de visiteurs qu'auparavant. Non seulement il y a des visiteurs en plus, mais il y a aussi volonté de pouvoir promouvoir mieux ce site et ceci nécessite une augmentation des subsides.

Ma question Monsieur le Ministre à ce sujet, une augmentation des subsides a-t-elle été envisagée et si ce n'était pas le cas, ne faudrait-il pas les revoir à la hausse pour soutenir ce site ?

Il est évident qu'à partir du moment où la Région Wallonne s'inscrit dans le soutien à une reconnaissance UNESCO, elle doit aussi prévoir la suite de cette reconnaissance et le fait de pouvoir maintenir cet état.

Un autre point qui fait défaut et qui n'est pas spécialement financier ici, c'est le fait que depuis de longues années, il y a un manque de signalisation touristique du site. Cela ne permet pas aux touristes d'identifier clairement le site de Bois-de-Luc comme patrimoine de l'UNESCO, c'est un manque à gagner certain. Vous aviez annoncé dans cette commission, Monsieur le Ministre qu'un groupe de travail avait été mis sur pied et s'était mis d'accord sur un projet de signalisation des sites reconnus UNESCO. Ce groupe aurait chargé le CGT et la DGO de se concerter avec

tous les acteurs nécessaires en vue de créer un comité de pilotage du projet. Cependant, votre homologue chargé du tourisme qui a été interrogé précisément à ce sujet le 16 avril dernier semblait ignorer ce fait puisqu'il n'y a fait aucune allusion dans sa réponse.

Vous indiquiez aussi que le comité de pilotage aurait pour priorité de faire un état des lieux global pour la destination existante, je parle donc de tous les sites, pas seulement celui de Bois-de-Luc. Monsieur le Ministre, ce comité de pilotage a-t-il été mis en place ? A-t-il fini sa première mission d'identification des sites ? Cela permettrait-il d'aller sur d'autres missions comme s'attaquer aux sites qui ne possèdent pas la signalisation adéquate et ce qui leur porte préjudice ?

Concernant le site minier de Bois-de-Luc, pouvez-vous m'indiquer où en est l'état d'avancement éventuellement sur la signalisation puisque cela fait de longues longues années que c'est mis en question ? Peut-on espérer une signalisation à court terme ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Madame la Députée, effectivement, concernant les investissements réalisés sur le site de Bois-de-Luc, il faut tout d'abord souligner le fait que bon nombre d'éléments du site ne relèvent pas de mes compétences. J'y reviendrai notamment dans la question du personnel et de la subsidiation du personnel et de la subsidiation de l'ASBL.

S'agissant d'un grand site en zone urbaine, la ville, le CPAS, la société de logements publics, le tourisme notamment sont également des acteurs et propriétaires incontournables de ce bien inscrit au patrimoine mondial.

Pour ma part, ma zone de compétence se limite au site de l'écomusée, propriété régionale, mais avec un bail emphytéotique accordé à l'écomusée. Malgré l'existence de ce bail, la région n'a pas manqué ces dernières années d'assurer les investissements sur le site en confiant cette tâche à l'Institut du Patrimoine Wallon. L'IPW ne ménage pas ses efforts pour mener des chantiers au fur et à mesure que les études, procédures s'achèvent.

Ainsi pour être tout à fait exhaustif, je vous citerai les montants hors études et honoraires, déjà investis par le patrimoine pour les travaux menés par l'IPW:

- consolidation des façades rue du Bois-de-Luc pour 200 000 euros;
- désamiantage des caves de l'écomusée pour 108 000 euros;
- restauration des toitures de l'aile des bureaux occupés par l'écomusée pour 700 000 euros;

- restauration et restitution de la porte-guillotine de la fosse Emmanuelle pour 176 000 euros.

En outre, une procédure de permis d'urbanisme s'achève actuellement pour la restauration des toitures du bâtiment qui abritent le bâtiment de la sauvegarde des archives industrielles du Couchant de Mons ainsi que pour la mise en conformité des installations électriques et de détection d'incendie. Ce dossier était estimé à plus de 600 000 euros. Ces chiffres démontrent que le patrimoine reste attentif au devenir de ce site inscrit sur la liste de l'UNESCO. On est même sur des chiffres, globalement pour ce site, qui sont assez impressionnants d'investissement ces 4 ou 5 dernières années.

Preuve supplémentaire de notre implication dans ce dossier, c'est que les agents de l'Institut du patrimoine se sont mobilisés pendant de longs mois pour finaliser une première ébauche de plan de gestion. C'est quand même ce plan de gestion qui a été déterminant pour UNESCO. Ce travail absolument considérable, dont n'a manifestement pas conscience une certaine presse, a clairement permis de faire aboutir la candidature du site au patrimoine mondial. C'est utile de le rappeler à certains.

Vous évoquez la question du fonctionnement de l'ASBL de gestion. Cela ne relève pas de mes compétences, puisqu'elle dépend des moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les actuels subsides, que vous estimez insuffisants, ne sont pas des subsides wallons.

Pour terminer, je vous avouerais qu'on digère assez mal, à l'Administration et à l'IPW, les reproches faits au service du patrimoine, parce qu'ils se sont mobilisés de longs mois durant pour faire aboutir la candidature des quatre sites miniers majeurs au patrimoine mondial. Ce que j'ai fait ces derniers jours, c'est inviter les responsables du Bois-du-Luc, ceux qui se sont exprimés par voie de presse, à provoquer une réunion de travail. Il faudra que tout le monde s'y investisse, la Ville, le CPAS, la Province. Toute une série d'acteurs qui sont omniprésents dès que quelque chose se passe là-bas doit aussi, sans doute, prendre leur part dans la rénovation du site, dans sa gestion. Actuellement nous avons fait plus que ce que nous faisons habituellement en tant que propriétaires du site lorsqu'on concède un bail emphytéotique à une structure. Notre investissement ne peut pas être mis en cause.

Concernant la signalisation touristique, le groupe de travail a été mis en place suite à la décision de l'UNESCO qui date de mi-2012, je pense. Il a effectivement commencé à travailler en septembre à faire un état des lieux des signalisations existantes et de la manière de les améliorer. Avec à chaque fois les négociations qui sont nécessaires avec les gestionnaires de voiries pour l'installation. Donc, oui, cela va aboutir. Oui, il y a associé le CGT et mon collègue M. Furlan en

l'occurrence, pour faire en sorte d'avoir des signalisations adéquates. Là aussi, c'est un service que nous proposons. Si quelqu'un d'autre, au niveau local, veut prendre l'initiative de la signalisation d'un site qui par ailleurs est ouvert au public depuis de nombreuses années, il n'y a aucun souci pour nous de passer la main.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Linard.

Mme Linard (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre pour vos réponses. On est tous conscients que le site du Bois-du-Luc a un intérêt patrimonial certain. Donc les démarches entreprises par la Région wallonne et d'autres confirment l'intérêt de ce site. C'est un intérêt patrimonial, mais aussi un intérêt touristique, et c'est peut-être là qu'il faut travailler un peu plus, sans doute avec les différents acteurs concernés, je vous rejoins là-dessus. Je suis contente d'apprendre que vous avez prévu une réunion de travail et que vous êtes prêts à rencontrer les différents acteurs. C'est une bonne chose.

Pr ailleurs, en ce qui concerne la signalisation, je vous rejoins sur le travail qui a été fait et je comprends que cela peut prendre un certain temps, mais ce groupe de travail avait comme mission première de travailler sur la signalisation existante. Donc que fait-on, comme pour le site du Bois-du-Luc, pour les sites où il n'y a pas de signalisation ? Ceci reste en question aujourd'hui. Bien sûr il faut avancer à améliorer l'existant, mais il faudrait sans doute aussi greffer la question des sites qui ne présentent pas de signalisation à ce jour.

Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « LA LIAISON DE
LESSINES À L'A8 »**

**QUESTION ORALE DE MME LINARD À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « LA LIAISON DE LA N56
(TRAJET « LA CAVÉE » À LESSINES) À
L'AUTOROUTE A8/E429 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la liaison de Lessines à l'A8 » et la question orale de Mme Linard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la liaison de la N56 (trajet « La Cavée » à Lessines) à l'autoroute A8/E429 ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, si nous pouvions encore intituler sous une forme d'interrogation une question parlementaire, je vous aurais dit : « les citoyens lessinois et les industriels de Lessines peuvent-ils encore espérer voir un jour cette liaison entre l'A8 et Lessines » ? Cela fait 20 ans qu'ils attendent. Cela ne vient plus, à quelques années près, encore que, de promesses en promesses on finit par ne plus pouvoir, pour ne pas dire vouloir, y croire.

Encore que certains paramètres ont évolué, mais à peine ces paramètres évoluent, d'autres nuages s'accumulent et repoussent finalement les nuages qui semblaient se rapprocher. Ce qui a évolué, c'est le permis. Aujourd'hui le permis d'urbanisme a été délivré par le Ministre Henry lorsque j'ai rédigé ma question, ce n'était pas encore le cas, mais cela on sait que c'est fait. Ce qui veut dire que l'appel d'offres européen peut être lancé à bref délai. Que les choses soient claires, parfois je dis au ministre que ce dossier-là n'avance pas, mais le problème néanmoins, c'est qu'en terme d'expropriation, on n'en serait - je le mets au conditionnel - qu'à 20% des territoires expropriés et nécessaires à l'aménagement de la liaison.

Je vous demande d'abord :

- de faire le point sur ce dossier pour qu'on puisse y voir clair. Pour les gens, un permis qui est octroyé, cela veut dire que les travaux vont commencer. Mais, ce n'est pas le cas. Peut-on faire le point de la manière la plus claire et transparente possible sur le dossier ?;
- peut-on raisonnablement, aujourd'hui, avancer un échéancier ? Si ce n'est pas possible, je préfère que vous disiez : « Non, je ne le fais pas ». Parce que tout ne dépend pas de la Région wallonne;
- le risque de nouveaux retards parce que la procédure sur le plan fédéral, c'est là que l'expropriation doit être faite, n'avancerait pas, est-il vraiment un risque qu'on doit pouvoir prendre en compte aujourd'hui ? Quel est ce délai ? Faire un marché européen, c'est très bien, mais si on n'a pas les terrains, cela ne sert strictement à rien. Si le marché ne se fait pas, cela veut dire qu'on recommence la procédure *ab initio*. Est-ce exact ou pas exact ?

Enfin, même si je me répète - on ne peut pas vous imputer le fait que les situations ne sont pas concrétisées - ne pensez-vous pas que vous devriez descendre sur le terrain, à la fois pour expliquer aux citoyens, mais aussi aux entreprises, que ce dossier reste une vérité pour la Wallonie même si, effectivement, le temps permet de penser le contraire ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Linard (Ecolo). - Madame la Présidente,

Monsieur le Ministre, chers collègues, ma question va ressembler fortement à celle de mon collègue, fatalement.

En octobre 2012 on avait, ici en commission (je n'y étais pas), fait un dernier point sur la question de la liaison de la N56. On sait que les phases 1 et 2 de ce chantier sont fortement attendues par les lessinois. La question c'est : à ce jour, où en sommes-nous dans ce dossier ? Le permis a été délivré par le Ministre Henry, il reste la question des expropriations. Vous affirmiez, en octobre, que les montants avaient été réservés, que l'entreprise était désignée, mais qu'il fallait attendre d'être propriétaire des parcelles concernées. Qu'en est-il, six mois plus tard ? Le dossier a-t-il évolué ? Le cas échéant, quelles sont les entraves à l'évolution de ce dossier ?

Par ailleurs, peut-on établir un calendrier des étapes futures ? Ce serait une bonne chose, mais peut-être ne peut-on pas le faire.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que le Collège de la ville avait remis un avis favorable sur le projet, mais avait conditionné cet avis de neuf remarques, dont une sur laquelle j'aimerais attirer votre attention.

Si les deux premières phases du projet avaient fait l'unanimité, il paraissait aberrant pour certains acteurs, dont la ville, de réaliser la phase trois sans avoir la certitude de concrétiser la phase quatre. Ceux qui connaissent le dossier voient de quoi je parle. Ils trouvaient cela aberrant dans le sens où en ne créant que la phase trois, on crée des problèmes et des nuisances à un endroit où il n'en existe pas aujourd'hui.

Je voulais attirer votre attention là-dessus et vous demander s'il est toujours dans l'intention du gouvernement de poursuivre dans la voie de réaliser cette troisième phase puisque le permis concerne aussi la troisième phase, mais sans garantie de la réalisation de la quatrième phase.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, mon collègue le Ministre Henry a signé le permis d'urbanisme, ce qui constitue un premier élément positif dans ce dossier et nous ne l'avons pas encore reçu. Donc, dès réception de ce permis, mes services vont directement en examiner le contenu et vérifier si le précahier de charges, qui est prêt, qui est actuellement préparé, doit être modifié sur certains aspects, de manière à pouvoir lancer ce marché.

La rédaction de ce nouveau cahier des charges devrait permettre d'y intégrer notamment les

prescriptions du cahier des charges types Qualiroutes et les nouvelles impositions contenues dans le permis d'urbanisme.

Comme vous l'avez dit, la principale difficulté concerne les expropriations. On en est, d'après nos informations, de l'ordre de 20 à 30 % d'expropriations actuellement réalisées. La balle est dans le camp du Comité d'acquisition d'immeubles.

Ce que nous avons fait, nous allons organiser une nouvelle réunion avec eux pour avoir vraiment un calendrier précis de ce qu'ils proposent au niveau des expropriations. Il n'est pas exclu que l'on prenne des mesures de type Couvin où à un moment donné, avec des effectifs du SPW, on renforce le CAI de manière à essayer d'aller un peu plus vite sur ce dossier.

J'ai également, mais c'est une mesure plus générale, des rencontres prévues – il y en a déjà eu deux dans mon cabinet avec la Fédération des notaires – parce que, de manière générale, pour les travaux routiers ou autres d'ailleurs, en développement rural ou en rénovation urbaine, on a pris l'habitude d'utiliser le Comité d'acquisition, mais pour toute une série de choses, il n'y a pas d'obligation à le faire.

J'envisage après un accord avec la Fédération des notaires d'avoir une circulaire qui permettrait de faire autrement et d'avoir une autre procédure pour les estimations. Tout cela doit se faire en concertation, ce n'est pas tout à fait prêt, mais en tout cas, je pense qu'on aurait tout à gagner, dans toute une série de politiques que ce soit en travaux publics ou ailleurs, d'avoir une autre manière de pouvoir estimer les biens quand on se rend compte que c'est parfois cela qui bloque des dossiers importants. Ici, tout est prêt, on a le permis, les budgets sont là pour les expropriations, le Cahier de charges peut aller très vite, et donc, pour cette réalisation des phases 1 et 2, qui constituerait effectivement déjà l'avancée majeure pour les habitants de Lessines, c'est une priorité que d'essayer que d'accélérer le mouvement de ces expropriations.

C'est sur ces deux phases que je mets la priorité, en ce qui concerne les expropriations, mais aussi en ce qui concerne la suite, la réalisation des travaux, les budgets nécessaires. La réalisation de la phase 3 ne devrait intervenir que dans un second temps, en fonction effectivement d'une réflexion phase 3 - phase 4. Deuxièmement, en fonction du contexte budgétaire, c'est un gros morceau, cette phase 3, d'autant plus si elle doit être couplée avec la 4, et de l'évolution des dossiers d'expropriation qui sont conséquentes, là aussi. J'entends bien votre remarque sur le lien phase 3 - phase 4. Je pense que c'est aussi l'analyse réalisée par mes services au sein de l'administration. C'est la nécessité de n'engager l'un que si on a effectivement la certitude de n' sur deux points et l'autre par la suite.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Madame la Présidente. Je suis satisfait sur deux points par la réponse de M. le Ministre. Le premier, même s'il ne m'a pas donné une réponse sur le fait que les acquisitions, si elles n'étaient pas faites dans un délai bien précis, mettraient en péril le Cahier des charges européen qui sera lancé. J'aurais aimé avoir une réponse. Je suis satisfait par la procédure que vous voulez utiliser, à savoir rencontrer de manière faciale le Comité d'acquisition. C'est plus que nécessaire dans ce dossier qui a suffisamment trainé. Beaucoup de gens, qui s'intéressent au dossier, savent que c'est un propriétaire qui bloque le dossier.

Je suis heureux de vous entendre parler de la Fédération des notaires. À titre personnel, dans ma commune, il y a longtemps que je recours à cette procédure parce que j'ai moi-même constaté aussi que le Comité d'acquisition prend un temps qui me semble parfois – il ne faut pas généraliser – exagéré. Les notaires sont aussi des professionnels, des agents assermentés, donc, ils ont toute capacité pour évaluer des terrains. Ce sont des officiers de l'état civil. Donc il n'y a aucune raison à ce qu'on ne puisse pas faire fonctionner le privé, surtout lorsque le privé fonctionne de manière plus pratique et plus rapide également.

Si vous me permettez juste une remarque sur la phase 3 et 4, qui n'est effectivement pas à l'ordre du jour aujourd'hui, je ne partage pas l'avis ni du ministre, ni de Mme Linard. Si on peut avoir la phase 3, il vaut mieux la prendre parce que je ne suis pas certain que si on attend la phase 4, on aura un jour la phase 3.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Linard.

Mme Linard (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète. Je me réjouis de deux choses. La première est de voir que le dossier est bien pris en main – ou a été bien repris en main – et que des pistes sont envisagées pour faire accélérer les phases 1 et 2. Donc, c'est vraiment quelque chose de positif.

Je me réjouis aussi d'entendre que le bon sens prévaut dans la suite de l'étude de ce dossier, quant aux phases 3 et 4 qui sont évidemment liées et qui n'auraient pas de sens de manière séparée.

**QUESTION DE M. MOUYARD À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « L'AVIS DE LA
COMMISSION PROVINCIALE DE SÉCURITÉ
ROUTIÈRE DANS LE DOSSIER DE LA RN912 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avis de la Commission provinciale de sécurité routière dans le

dossier de la RN912 ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je me permets de revenir vers vous concernant la sécurisation de la RN912, qui fait couler beaucoup d'encre depuis longtemps, mais dont la non-sécurisation a aussi provoqué plusieurs accidents. Raison pour laquelle, tant la Commune de La Bruyère que le Comité des riverains de la RN 912 se sont vus à plusieurs reprises. Il y avait d'ailleurs eu une réunion en mai 2012 pour mettre à plat un certain nombre de choses et envisager la sécurisation du tronçon en question de la RN912.

Malheureusement, la DGO1 et la police n'avaient pu participer à cette réunion qui avait permis de bien avancer dans le cadre de propositions, mais vu l'absence de ces organismes, le rapport leur avait été transmis.

Mais ce n'est qu'au mois de février 2013 que la DGO1 a remis un avis sur ce rapport et celle-ci ne voit pas tout à fait les choses de la même manière que lors de la réunion qui avait eu lieu entre les riverains et la Commune de La Bruyère, en termes d'aménagement. Donc, lorsque je vous interrogeais la dernière fois, vous m'annonciez que la Commission provinciale de sécurité routière allait se pencher, puisque c'était avant le 30 avril, sur la question, et donc, maintenant, c'est fait, et j'aimerais que vous puissiez me dire ce qu'il en est réellement de l'évolution de ce dossier.

J'ai pris des renseignements, que ce soit auprès du Comité des riverains ou de la Commune de La Bruyère, ils ont très peu d'informations par rapport à ce qui se dit au niveau régional sur la question. Ils s'étonnent de ne pas être plus conviés à la discussion et réclament rapidement une concertation avec la région pour que l'on avance de manière concrète dans la sécurisation de ce tronçon.

Monsieur le Ministre, il me plairait que vous puissiez me faire l'état d'avancement de ce dossier et de préférence de la manière la plus concrète qu'il soit.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, les audits de sécurité sont des documents à usage interne de l'administration. Ils ne sont pas communiqués aux riverains, ou alors ils le sont par une des parties prenantes de la réunion comme la commune représentée par son bourgmestre, ou par un échevin, mais il n'y a pas de communication directe des audits de sécurité à la population.

Par contre, ils servent de base à une discussion en commission provinciale de la sécurité routière avec les

autorités communales et les zones de police concernées.

Concernant la réunion de la commission provinciale de la sécurité routière du 30 avril dernier, le point relatif à la nationale 912, dans la traversée de La Bruyère, a finalement dû être reporté à une date ultérieure.

C'est la raison pour laquelle la commune n'a pas été conviée. Ce point sera réexaminé lors d'une prochaine réunion de la CPSR qu'on me dit imminente.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre pour cette réponse, mais j'avais demandé du concret, mais c'est votre réponse.

Je pense que pour que ce type de dossier puisse avancer rapidement et de manière efficace, il faut une concertation la plus large possible et je comprends que si avec les riverains la concertation doit avoir lieu, elle est limitée à certains axes, mais avec la commune qui est partie prenante et directe, il doit y avoir plein de concertations.

Je sens qu'au niveau des autorités communales de La Bruyère, ils restent un peu sur leur faim quant à cette concertation et ils ont l'impression que le dossier n'avance pas beaucoup. Dans votre réponse, Monsieur le Ministre, vous me dites : « Bon, voilà, il y avait quelque chose qui devait se passer le 30 avril, la commission provinciale de sécurité routière devait se réunir, elle ne s'est pas réunie ». Vous ne me donnez pas de date aujourd'hui. »

Quand je vais leur transmettre les propos tenus en commission aujourd'hui pour information, ils vont également rester sur leur faim. Je ne peux que vous suggérer une seule chose, c'est de mettre le grand braquet dans ce dossier pour avancer. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Je regarde l'heure et vu notre obligation de présence à 10 heures 30 en séance plénière, je propose qu'on pose encore maximum deux questions aujourd'hui. Nous verrons.

**QUESTION ORALE DE MME LINARD À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE EN PLACE
DE MIROIRS AUX FEUX TRICOLORES POUR
DÉTECTER LES CYCLISTES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la mise en place de miroirs aux feux tricolores pour détecter les cyclistes ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Linard (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voulais relayer ici le fait que le GRACQ s'est fait l'écho récemment d'une très bonne suggestion pour améliorer la sécurité des cyclistes : il s'agit du placement d'un petit miroir aux feux tricolores pour permettre aux automobilistes et aux camions de détecter facilement les cyclistes situés dans leur angle mort, et éviter certains accidents souvent sérieux.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une innovation, leur présence n'est toutefois pas encore très répandue en Belgique alors que le dispositif serait peu coûteux.

Bien que la proportion de cyclistes reste encore marginale à certains endroits en Wallonie, le dispositif mériterait quand même bien d'être étudié. Le GRACQ cite le nombre de 25 accidents, pour l'année 2010, liés à l'angle mort en Belgique et qui impliquent des cyclistes, dont deux mortels et huit ayant provoqué des blessures graves. Probablement que le nombre de cyclistes blessés doit être plus élevé que dans les statistiques, car bon nombre de cyclistes légèrement blessés ne déclarent pas leur accident à la police.

Monsieur le Ministre, ce système a déjà été mis en place dans plusieurs villes de pays voisins. Les villes de Münster en Allemagne, Londres ou Amsterdam ainsi que la Suisse ont introduit ce système.

Monsieur le Ministre, ce dispositif ne pourrait-il pas être aussi envisagé en Wallonie, en l'introduisant en phase-test, dans un premier temps, dans des zones où les comptages cyclistes sont les plus nombreux avant d'étendre le système s'il s'avère concluant ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - En ce qui concerne l'accidentologie, en Wallonie, 1,8 % d'accidents de cyclistes ont lieu à hauteur de feux tricolores.

En moyenne, sur les 500 à 600 accidents annuels de cyclistes en Wallonie, on recense un accident entre un camion et un cycliste dans un carrefour à feux tricolores.

Pour ce qui est de l'utilisation de miroirs, excepté pour les accès de riverains, on déconseille habituellement l'utilisation de miroirs sur la voie publique. En effet, l'image reflétée sur le miroir est inversée et déformée. De ce fait, il est souvent difficile d'interpréter correctement cette image, d'évaluer les distances, de distinguer correctement les usagers, d'évaluer convenablement la position des éléments de l'image, d'évaluer la vitesse des véhicules en approche.

Par contre des riverains habitués aux lieux et confrontés régulièrement au miroir acquièrent l'expérience pour en faire bon usage.

Néanmoins, dans la situation évoquée des carrefours à feux, l'utilisation de miroirs pour détecter les cyclistes dans un angle mort peut s'avérer intéressante pour contrer l'angle mort des camions qui est nettement plus important que celui des voitures.

Si les miroirs sont positionnés spécifiquement pour les poids lourds, c'est-à-dire à hauteur du poste de conduite des camions, ils généreront beaucoup moins le cheminement piéton.

Je pense plus particulièrement aux situations où existe un sas cycliste ou une piste cyclable contiguë à la bande de circulation. Dans ces situations, le cycliste peut remonter la file de véhicules et peut se retrouver proche d'un camion en tête de file.

Je vais donc demander à l'administration d'envisager l'implantation de ces miroirs à l'attention des camionneurs dans les carrefours à feux où leur intérêt serait démontré.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Linard.

Mme Linard (Ecolo). - Je remercie, Monsieur le Ministre, pour sa réponse. Je me réjouis de voir que nous allons dans le même sens et donc je suivrai avec attention la suite de ce dossier.

**QUESTION ORALE DE MME LINARD À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « LA SIGNALISATION
PAR LES USAGERS DES DÉFECTUOSITÉS SUR
LES ROUTES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la signalisation par les usagers des défauts sur les routes ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Linard (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Région de Bruxelles-Capitale a mis très récemment en place un nouveau système au service des citoyens : ceux-ci pourront signaler les défauts qu'ils rencontrent sur les voiries à l'aide d'une plate-forme Internet et mobile dénommée « Fix my Street ».

Par ailleurs, après le dépôt d'une plainte selon ce système, l'application permet aux citoyens de suivre

l'évolution du traitement du problème signalé jusqu'à sa résolution. Les incidents pouvant être signalés relèvent tant des nids-de-poule que des trottoirs endommagés, des pistes cyclables difficilement visibles ou de marquages au sol en mauvais état.

Monsieur le Ministre, je profite du lancement de cette plate-forme chez nos amis bruxellois pour faire le point du côté de la Région wallonne.

En ce qui concerne les pistes cyclables, en mai dernier, mon prédécesseur vous avait reformulé une proposition datant déjà de l'époque de M. le Ministre Lutgen, destinée à améliorer la communication et à réagir plus rapidement aux problèmes en matière d'aménagements cyclables. Il s'agissait de la création d'un numéro vert d'appel que les cyclistes pourraient former pour indiquer aux gestionnaires du réseau cyclable les petits problèmes rencontrés.

Le groupe permanent réuni au sein de la Commission régionale vélo a-t-il pu avancer sur cette proposition de la création de ce numéro d'appel gratuit, idée à laquelle votre prédécesseur était particulièrement favorable ?

Par ailleurs, en ce qui concerne l'état des routes et les nids-de-poule de manière générale, nous savons que les usagers de la route accordent une grande importance à la qualité de notre réseau.

Bien que des patrouilles informent régulièrement vos services sur l'état des routes et que des cartographies existent, pour tenter de gérer au mieux les chantiers et les réparations, qu'en est-il au niveau des signalisations citoyennes ? Cela existe-t-il déjà au niveau de la Région wallonne sous une autre forme qu'une plate-forme de signalisation ?

Par ailleurs, j'ai fort apprécié l'idée en région bruxelloise d'avoir un seul numéro d'appel pour signaler les problèmes tant en ce qui concerne les routes régionales que communales. Pour le citoyen, c'est simple, il n'existe qu'un seul référent. Sa plainte, une fois encodée, arrive aux mains des bonnes instances pour être traitée dans les meilleurs délais.

Je voudrais savoir Monsieur le Ministre, si tel type de coopération et de dispositif était envisageable pour une région telle que la nôtre ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Députée, un groupe de travail au sein de la commission régionale vélo est en train de mettre en place une application pilote sur Internet permettant de signaler ce genre de problème.

Vous l'avez signalé, nous avons une série de

patrouilleurs, des gens qui spontanément préviennent aussi les services ou les bourgmestres, mais cela peut être utile d'avoir quelque chose de beaucoup plus automatisé même si la difficulté réside finalement dans la fiabilité de tout cela. Donc, il faudra avoir un certain nombre de signalements et une vérification sur le terrain de toute façon avant de valider certaines choses.

Cette application pilote sera testée au sein de quelques communes pilotes. On pense prendre évidemment celles qui sont dans le cadre du projet Wallonie cyclable.

Concernant la mise en place d'une application ouverte à tous les usagers, elle est actuellement envisagée suite à une suggestion de représentants des motards en Wallonie, la Fédération belge des motards en colère qui a développé une application qui nous a été présentée au cabinet et qui est actuellement à l'administration. On est en train d'étudier cette possibilité d'utiliser cette application ou une modification de celle-ci de manière à ce que n'importe quel citoyen puisse avertir - ou n'importe quel usager, je pense particulièrement aux motards - lorsqu'il constate un danger imminent sur le réseau.

Par rapport au numéro unique, il est vrai que cela peut être quelque chose d'intéressant. Cela ajoutera sans doute encore un peu à la confusion entre ce qui est voiries, responsabilité régionale ou voiries communales, mais je dirais que le problème se pose plus pour les gestionnaires que pour le citoyen qui, lui, doit simplement pouvoir avoir une facilité de prévenir lorsqu'il constate un problème.

M. le Président. - La parole est à Mme Linard.

Mme Linard (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je vois qu'on se rejoint sur l'utilité de tel dispositif, que ce soit tant sur le plan cyclable que sur le plan plus général de toutes les voiries. Je me réjouis de voir que cela avance et que les deux aspects sont pris en compte.

Sur la difficulté de la gestion, cela touche effectivement les services qui sont concernés, mais la qualité de notre réseau est vraiment un point important pour l'entière Wallonie et donc, pouvoir mettre en place un dispositif où ils peuvent participer à faire évoluer les choses me semble positif.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES À
PRENDRE SUITE À L'IMPUTATION DE LA
SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DE
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DES
INFRASTRUCTURES (SOFICO) DANS LES
COMPTES WALLONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les mesures à prendre suite à l'imputation de la Société régionale wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) dans les comptes wallons ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises de ce dossier important des menaces formulées par l'Institut des comptes nationaux d'intégrer la SOFICO dans le périmètre régional, que ce soit ici dans cette commission ou en Commission du Budget.

M. le Ministre du Budget que j'interrogeais, mais qui a renvoyé la question ici, a ainsi pu exposer, lors de notre dernier échange, les arguments que la Wallonie pourrait opposer à l'ICN à titre principal, l'ajustement des montants concernés à titre subsidiaire, ainsi que les recours envisagés.

Dans l'intervalle, le gouvernement a opéré son contrôle budgétaire et j'ai pu lire dans la presse que le gouvernement avait décidé de considérer la SOFICO comme intégrant le périmètre régional, à titre conservatoire. C'est évidemment l'option prudente qui a été retenue par le gouvernement.

Je souhaite pour ma part vous interroger sur les mesures à prendre dans la suite de ce dossier.

D'une part, qu'en est-il des recours, puisque vous-même et votre collègue du budget, envisagez les recours d'une part, devant les autorités de contrôle budgétaire et, d'autre part, devant le Conseil d'État en tant qu'autorité de sanction des autorités administratives que constitue l'Institut des comptes nationaux ? Qu'en est-il donc à l'égard de ces recours ?

D'autre part, une intégration de la SOFICO dans les comptes régionaux, le cas échéant, modifie naturellement la position de la SOFICO par rapport à la région. En effet, la SOFICO bénéficie actuellement d'une grande autonomie, qui était le corollaire de sa situation comptable qui a d'ailleurs été augmentée avec le temps au fil des décrets de modification qui ont été pris précisément pour éviter son intégration dans le

périmètre régional. Dès lors, quels sont, à cet égard, les effets qui découlent de son intégration dans le périmètre régional, puisque les dépenses que la SOFICO engage pèsent à présent sur l'équilibre régional annuel ? Chaque année, le gouvernement se retrouve - en tout cas jusqu'à ce que les recours soient intervenus et nous donnent éventuellement raison - avec le risque donc que la SOFICO soit intégrée dans les comptes régionaux quelles que soient les dépenses qui ont été faites à ce niveau. Quelles sont dès lors les mesures prises par le gouvernement pour tenir les comptes de la SOFICO sous monitoring et empêcher des dérapages préjudiciables aux autres politiques régionales ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, l'Institut des comptes nationaux a, d'ailleurs en rupture avec ses avis passés, requalifié la SOFICO dans le secteur des administrations publiques malgré qu'on ait pu suivre leur demande antérieure et contrairement à des avis qui avaient été émis par la SOFICO ces dernières années.

En ce qui concerne les impacts budgétaires, le gouvernement a décidé, à titre prudentiel, de considérer l'entité comme intégrant le périmètre régional et pris acte du recours en annulation de la SOFICO auprès du Conseil d'État.

Cette décision de considérer l'entité comme intégrant le périmètre régional a dû être prise au moment de l'ajustement budgétaire, cela conforte le plan routes, cela a évidemment rendu plus difficile notre ajustement. J'en profite d'ailleurs pour remercier les collègues qui ont pu continuer à soutenir ce plan routes et comprendre qu'il était impératif de le poursuivre et qu'il s'agissait d'une priorité qui dépassait largement celle du Ministre des Travaux publics, mais un engagement de l'ensemble du gouvernement.

Les programmes d'investissement liés à la réhabilitation et à la modernisation du réseau routier pourront donc se poursuivre normalement.

En ce qui concerne le recours, à l'issue de celui-ci, le gouvernement examinera les éventuelles et additionnelles mesures à prendre concernant la SOFICO. Vous évoquez la suite des chantiers et finalement le monitoring. Évidemment que c'est le recours qui déterminera la position à prendre, notamment concernant les statuts de la société et son autonomie par rapport à la région. Il est évident que si tout est dans le périmètre et que tout doit être considéré dans le budget de la région à chaque exercice budgétaire, à chaque ajustement, il faut qu'on ait une vision plus proche du dossier et peut-être retirer un peu d'autonomie à la SOFICO mais on n'en est pas là

aujourd'hui. Nous croyons fermement dans la solidité du recours qui a été déposé par la SOFICO.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Merci Monsieur le Ministre. Je vous suis évidemment sur la précarité dans laquelle l'Institut des comptes nationaux place notre autorité publique puisque, finalement, les règles changent de façon permanente et cela rend le travail extrêmement difficile des gestionnaires budgétaires et la manière d'intégrer les différentes composantes proches ou moins proches de la région.

Je vous remercie également pour vos éléments de réponse quant au recours. J'insiste vraiment – et vous avez déjà vous-même partagé cette nécessité – sur la prudence et les mesures à prendre par rapport à l'autonomie de l'organisme puisqu'en avril, lorsque le gouvernement a fait son contrôle budgétaire, la SOFICO avait déjà engagé 100 millions d'euros. C'est finalement l'ardoise que le gouvernement a apurée alors que cela faisait déjà quelques mois que la menace était pendante. Il va donc falloir vivre en tout cas provisoirement, et j'espère pour le temps le plus court possible avec le fait qu'il n'y a plus de cloisonnement.

Il y a donc aujourd'hui un décloisonnement. C'est la nouvelle donne que nous devons intégrer et il ne s'agirait pas bien sûr qu'en fin d'année, des dépenses du budget régional dans d'autres crédits doivent être ajournés à l'année suivante, que ce soit les autres entreprises, les subsides aux communes, aux associations ou que sais-je, parce qu'il y aurait eu un dépassement au sein d'un organisme qui vit avec l'autonomie d'un régime provisoirement antérieur.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « LES NUISANCES
SONORES DE L'A8 À KAIN »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les nuisances sonores de l'A8 à Kain ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est un dossier dont on a déjà évoqué les contours dans cette commission, à savoir les nuisances sonores situées sur l'autoroute A8 à hauteur de Kain, donc de Tournai.

Le ministre-président a dû recevoir une cinquantaine de manifestants très récemment.

Vous vous étiez engagé à vous déplacer sur les lieux dans ce dossier. Cela a-t-il été fait ? Si oui, quand ? Si non, quand prévoyez-vous ce déplacement ?

Deuxièmement, aujourd'hui, peut-on dire que des travaux sont envisagés, si pas engagés, en tout cas budgétés, et si c'est le cas, quel est l'échéancier défini ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, je vous informe qu'en fin de ce mois, une réunion est prévue avec les services du SPW pour examiner cette problématique.

Une étude complète avec de nouvelles mesures devrait permettre, d'une part, de réactualiser les mesures réalisées antérieurement et, d'autre part, de vérifier les améliorations que nous pourrions envisager pour réduire les nuisances sonores.

Plusieurs pistes sont analysées, notamment la possibilité de réduire la vitesse sur la section concernée à 90 km/heure avec un contrôle de cette limitation à l'aide d'un radar-tronçon.

Pour cette option, il y a lieu d'être prudent, puisque la pause d'un radar doit toujours être privilégiée en fonction de l'accidentologie. On n'a jamais fait autrement chez nous. Une limitation de vitesse doit être cohérente avec la physionomie de l'infrastructure si on veut qu'elle soit crédible et respectée.

La deuxième piste possible est la pause de nouveaux revêtements sur les sections à réfectionner, notamment au droit des ouvrages d'art.

Troisième piste, la pause d'écrans supplémentaires à ceux qui ont déjà été placés et réparés dernièrement, mais après évaluation des deux premiers éléments.

Les réparations qui viennent d'avoir lieu et les nouvelles mesures vont nous permettre d'objectiver la situation et pouvoir ensuite se remonter vers une ou plusieurs des pistes supplémentaires que je viens d'évoquer.

Sachez que nous sommes évidemment attentifs aux préoccupations des riverains et que nous mettrons tout à œuvre pour concrétiser la solution technique la plus appropriée à la situation, et ce, évidemment, en fonction de l'efficacité de la mesure envisagée, mais aussi des moyens financiers dont dispose la SOFICO.

Je suis assez confiant sur l'efficacité de ce qui vient d'être fait. Attendons d'avoir les mesures.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Il suit manifestement le dossier.

Mme la Présidente. - Il est 10 heures 30. Je propose de clôturer ici et de recommencer après les votes de la séance plénière, convenue tantôt.

- La séance est suspendue à 10 heures 30 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 18 heures 8 minutes.

(M. Stoffels, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN STRATÉGIQUE BIO WALLON »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le Plan stratégique bio wallon ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaite revenir vers vous une fois de plus au sujet du Plan stratégique bio. Comme je l'ai rappelé dans mes questions précédentes, notre DPR prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020, dont la première évaluation est attendue pour 2014.

Dans ma dernière question à ce sujet qui remonte à six mois, vous promettiez de procéder aux dernières concertations en vue de présenter le plan dans les meilleurs délais. Vous annonciez aussi que le plan stratégique bio serait validé avant son intégration dans le nouveau Code agricole.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire concrètement quand vous nous présenterez ce plan ? Comment expliquez-vous un tel dépassement des délais – je pense que « dans les meilleurs délais », c'est un peu

moins que six mois, mais je suis ouverte à l'explication – alors que vous sembliez en mesure de nous présenter le plan fin de l'année dernière ?

Lors de ma dernière intervention sur le sujet, vous aviez évoqué votre travail de réorganisation des différentes structures accompagnant le développement du bio. Où en est ce projet de réorganisation aujourd'hui ?

Pour le reste, Monsieur le Ministre, la DPR prévoit une première évaluation de ce plan en 2014. Il me semble dès lors que cette première évaluation, prévue pour l'année prochaine déjà, est plutôt compromise. Comment comptez-vous remédier à cette situation afin que l'évaluation en question fasse encore sens ?

Un axe important du plan stratégique bio concerne la recherche. Il est prévu que le CRA-W développe fortement son expertise à ce sujet et qu'une partie significative du budget du CRA-W soit désormais affectée à la recherche en agriculture biologique. Ces évolutions sont-elles initiées ? Pouvez-vous nous informer concrètement sur la mise en place de l'équipe de recherche dédiée au bio, d'une part, et sur l'intégration du bio dans les recherches sur l'agriculture conventionnelle, d'autre part ?

Le secteur bio attend avec impatience l'approbation de ce plan et sa mise en œuvre. Au vu des retards accumulés dans ce dossier, quelles mesures comptez-vous prendre pour rattraper la situation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur le Président, Madame la Députée, les 30 actions du plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique ont été validées par le Gouvernement wallon le 6 décembre 2012, ainsi que le budget qui y sera consacré.

La prochaine étape consiste à valider des fiches actions par le Gouvernement wallon ; mon administration et mon cabinet sont en train d'en finaliser l'établissement – quand je dis mon administration et mon cabinet, c'est aussi en tenant compte du consultant dont c'était la mission – en concertation avec le secteur. Le plan final sera présenté au Gouvernement wallon prochainement, je dirais bien très prochainement puisque je pense que ces fiches sont maintenant quasi finies.

L'établissement du plan a pris du temps dans sa première phase afin qu'il soit parfaitement coordonné avec la réforme des structures d'encadrement prévue dans le futur Code agricole. C'est cela qui a amené un délai nécessaire un peu plus important. C'est que nous avons voulu, dans le cadre de la réforme qui se fait avec

le secteur, la mise en place du collège des producteurs, des différentes structures, du CRA bio, et cætera. Nous avons voulu que les deux « kloppent » bien et que les fiches, lorsqu'elles font référence à des structures, soient déjà pensées en fonction du futur code.

De plus, depuis le début, mon souhait est d'établir ce plan en parfaite concertation avec le secteur que j'ai rencontré et que je continue à rencontrer très régulièrement. Le secteur est proactif, ce qui permettra une mise en application rapide du plan dès son adoption au Gouvernement wallon. Le secteur a déjà réagi sur certaines de ces fiches actions de manière très pratique. Il y a une ASBL en cours de constitution, et cætera, c'est vraiment assez agréable de travailler avec eux, car ils sont vraiment demandeurs de choses qui fonctionnent et qui soient concertées et efficaces.

Dans le cadre du plan stratégique, un million d'euros ont été attribués au CRA-W en vue de développer un plan de recherche global agriculture biologique. Ce plan de recherche est développé en totale concertation avec le secteur bio et un comité de suivi. Ils sont en train de travailler dessus au CRA avec le secteur pour voir comment ils utiliseront ces moyens. Se pose aussi la question de la récurrence de ces moyens. C'est un peu l'inquiétude de certains, c'est de dire : « Serons-nous capables, budget après budget, d'affecter chaque année ce million d'euros ? » ; ce qui permet, dans ce cas-là, d'aller dans des investissements plus durables en termes de personnel. On doit pouvoir s'assurer du maintien, année après année, de ces montants de manière à pouvoir créer une véritable équipe avec une perspective de travail sur du moyen terme.

Le secteur se montre enthousiaste vis-à-vis de la mise en place de la cellule de recherche bio et de son évolution. Outre la mise à disposition de compétences transversales pour le secteur, du personnel sera spécifiquement engagé pour la mise en place de la cellule.

À la fin de l'année 2012, 7,6 % de la surface agricole utile était sous contrôle. Cette part de la SAU ne cesse de croître. Je souhaite que la recherche dans le domaine croisse également dans les mêmes proportions. Cela, c'est l'autre aspect. Outre le fait de consacrer un million d'euros spécifiquement au CRA pour de la recherche sur l'agriculture biologique, l'idée, c'est que l'ensemble du CRA, à proportion de ce que représente aujourd'hui l'agriculture biologique, se tourne vers cette agriculture dans chaque cellule. Il faut qu'il y ait un peu de bio partout, car je pense...

(Réaction de Mme Dethier-Neumann)

Au minimum, oui, voilà. Si, à un moment donné, pour une recherche au CRA, on s'occupe des maladies des plantes, il faut que s'occuper des maladies des plantes se tourne aussi vers l'usage de méthodes plus respectueuses et plus proches de l'agriculture

biologique, que ce soit un réflexe plus général que simplement l'utilisation d'une enveloppe pour quelque chose, un CRA bio qui serait complètement séparé de tout le reste. Je pense que le bio, l'écologiquement intensif comme on l'a appelé, doit un peu percoler partout dans toutes les structures de recherche du CRA et d'ailleurs aussi des centres pilotes.

Du point de vue des recherches en agriculture conventionnelle, j'ai demandé à ce que chaque projet de recherche ait son pendant bio. En effet, j'estime qu'il est nécessaire de trouver, dans un premier temps, les solutions aux problèmes rencontrés dans les principes de l'agriculture biologique avant d'investiguer d'autres pistes. Ce principe a également été validé par le Gouvernement wallon. C'est quand même très important. Chaque fois qu'un projet de recherche est rentré chez nous par le CRA, ou par des acteurs universitaires d'ailleurs, face à la problématique qui nous est proposée, notre premier réflexe, c'est de demander que le projet de solution sur lequel on travaille s'intègre dans la logique de l'agriculture biologique. C'est vraiment donner un sens pour l'avenir de recherche qui va dans le sens d'une moindre utilisation pour tout le monde de technique agressive ou de produit ou de recette classique, mais d'aller plus vers des recettes liées au durable et à l'écologie.

M. le Président. - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - J'entends bien, Monsieur le Ministre, que votre plan stratégique bio wallon avance lentement. Vous aviez déjà auparavant parlé de ces fiches actions, mais vous dites qu'elles sont, pour l'instant, réanalysées avec le secteur qui se positionne positivement sur celles-ci.

J'espère que le secteur est un secteur large et que vous y intégrez aussi les syndicats qui rassemblent les agriculteurs biologiques, tout comme les associations environnementales.

Je vous comprends ou je les comprends aussi par rapport à leur question de savoir comment, structurellement, on peut garantir un certain financement dans la recherche. Vous dites que c'est à la hauteur de la part bio par rapport aux surfaces SAU déclarées bio sur notre territoire.

Si nous voulons pousser et booster vers l'avant, cela doit être un peu plus haut. Je reste dubitative par rapport à l'idée qu'un chercheur qui cherche pour l'agriculture traditionnelle, peut avec le même cœur et la même investigation, faire des recherches bio.

Ce que j'attends, c'est de voir votre plan stratégique bio wallon au plus vite, ici, sur la table, pas en même temps que le code. Même si j'ai bien compris qu'il fallait que les fiches aient un relais et trouvent une intégration par rapport à votre organigramme. Je pense que, d'un

côté, votre organigramme est fort indépendant du code entre-temps puisque vous aviez avancé, d'une manière séparée, sur son organisation.

Si vous dites « d'ici peu », j'espère que c'est plus court que les six mois passés et qu'avant les congés, on puisse voir votre plan arriver.

M. le Président. - Si je peux me permettre une boutade, il y a énormément de chercheurs que l'on paye pour chercher. Il faudrait de temps en temps, payer les uns ou les autres pour trouver.

(Mme Dethier-Neumann, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET
DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉFORME DE LA
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) »**

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-
MAILLEUX À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES
TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE
LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT
ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉVOLUTION DES
DISCUSSIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE (PAC) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la réforme de la politique agricole commune (PAC) et la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'évolution des discussions de la politique agricole commune (PAC) »

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis le 11 avril dernier, le Trilogue européen entre la commission, la présidence du conseil et le parlement a pour mission de décider des règles qui seront finalement retenues pour mettre en œuvre les principes de la nouvelle politique agricole commune pour la période 2015-2020. D'ici fin mai ou début juin, les négociateurs doivent trouver le meilleur compromis possible entre les différentes propositions aujourd'hui sur la table.

Tout le monde l'aura compris, il s'agit d'un dossier à caractère véritablement existentiel pour notre monde agricole d'où l'intérêt que nous devons porter, en tant qu'autorité régionale, à la question.

Qu'en est-il au niveau wallon ? Où en sommes-nous dans la mise en œuvre de cette réforme qui présidera aux destinées de notre agriculture pour les sept années à venir ?

Qu'en est-il plus particulièrement pour les thèmes suivants : la convergence, le couplage des aides, le verdissement, la définition de l'agriculteur actif, les jeunes, la délimitation des régions défavorisées et les politiques de développement rural ?

La Belgique a une grande tradition de négociation entre les gouvernements et les partenaires sociaux. Or, d'après les informations dont nous disposons, il semblerait qu'il n'y ait pas vraiment de rencontres et de discussions entre les associations représentatives des agriculteurs et l'administration.

Qu'en est-il ? Ne devrait-on pas mettre en place un groupe de travail composé de l'administration, de représentants des cabinets ministériels et de l'agrofront wallon ?

Mme la Présidente. - Un groupe de travail pour travailler et pour trouver, je suppose.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens sur le sujet, car il y a urgence. En effet, c'est au mois de juin que vous vous positionnez pour la Région wallonne sur la scène de la nouvelle PAC. En juin, je dirais que l'on pourrait allonger un peu les délais et dire juillet, mais je pense qu'aussi bien le mois de juin que le mois de juillet, c'est demain.

Qu'en est-il de l'équité et de la volonté de la commission de redistribuer les aides directes accordées aux exploitants agricoles européens ? Qu'en est-il du système de paiement uniforme à l'hectare à l'horizon 2019 ? Cette convergence interne effraie les agriculteurs wallons. Disposez-vous d'éléments rassurants ? La convergence se fera-t-elle de concert avec des exigences de qualité ?

Quelle était la position initiale de la Région wallonne concernant le dossier du couplage ? Quelle est votre position maintenant ?

En matière de verdissement, pouvez-vous nous préciser l'orientation prise lors des débats ? Quelles seront les implications concrètes pour les agriculteurs wallons ? Quelles sont les mesures actuelles qui pourront entrer dans le cadre du verdissement ?

En matière de régulation des marchés, la Belgique a proposé aux pays membres de signer une déclaration demandant une meilleure régulation des marchés. Quel est l'accueil reçu par cette initiative ?

Qu'en est-il de la prolongation des quotas sucre ? Une position commune a-t-elle pu être dégagée ?

Les propositions que vous allez défendre sur la scène européenne ont-elles été pensées de concert avec les organisations représentantes de secteur agricole ? Qu'en est-il de cette collaboration qui me paraît indispensable ?

Savez-vous me dire quel est l'agenda que vous nous réserverez et comment vous nous informerez de ce suivi et de cette matière ? Je souhaite aussi revenir vers vous par rapport à cette définition d'agriculture active et avoir une dernière réflexion. Vous devez, à un moment donné, toujours avoir la réflexion pour cette future politique agricole commune par rapport au travail effectué sur le terrain.

Il faut bien penser au fait que, chaque jour, un agriculteur se lève et travaille. On a souvent parlé de compensations de revenus et non pas de primes. Je l'ai toujours défendu. L'historique de ces primes semble remis complètement en cause. Je souhaite, Monsieur le Ministre, que la réflexion, par rapport au travail qui soit effectué, puisse être réellement le nœud par rapport à cette future politique agricole commune.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Madame la Présidente, Monsieur le Député, Madame la Députée, le conseil agricole des 18 et 19 mars derniers a adopté la position du conseil à défendre lors des trilogues entre la présidence irlandaise, le Parlement européen et la commission. Depuis lors, un agenda précis a été défini ; 34 réunions de trilogues sont prévues jusque fin juin et 12 se sont déjà tenues à ce jour.

Les rapports de la présidence au conseil indiquent des avancées sur des points mineurs, mais la persistance de divergences sur les points plus politiques comme la convergence interne, le verdissement, les régimes jeunes et petites exploitations et les organisations de marché avec souvent, un clivage parlement-conseil relativement d'accord entre eux et divergent avec la commission. Je résume, mais souvent, c'est un peu cela. On a un parlement relativement proche des positions du conseil et, quand il se distancie des décisions du conseil, c'est plutôt pour aller dans notre sens. Au niveau de la Belgique, nous sommes relativement contents des positions du Parlement européen et qui soutiennent ce qu'on a pu défendre et obtenir en conseil.

Le calendrier prévu par la présidence irlandaise est le suivant...

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Oui, mais je demandais votre calendrier.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Oui, mais ce qui peut faire un peu sourire dans cette question et dans les interventions du syndicat agricole majoritaire, c'est qu'ils veulent un calendrier sachant pertinemment qu'on ne sait pas avancer tant qu'on n'a pas la décision européenne.

À part se réunir comme je l'ai déjà organisé depuis un an. Nous avons mis une task force à mon initiative, à mon cabinet, entre la FWA, la FUGEA, l'administration et mon cabinet. Nous nous sommes déjà réunis sept ou huit fois depuis un an.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, vous attendez les dernières décisions de l'Europe. Vous devez préparer le travail, sinon vous aurez 15 jours pour décider de la future PAC, ce n'est pas raisonnable.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Cela fait un an que cette task force se rencontre très régulièrement, avec des gens de la FWA qui sont présents. M. Decock est très couramment à mon cabinet pour discuter avec nous.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Pourquoi me parlez-vous de la FWA ? Je ne vous en ai pas parlé.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - N'est-ce pas un syndicat ? Il me semble qu'ils sont concernés. Je viens d'ailleurs de leur écrire pour leur demander leur position écrite sur toute une série de points. Selon les interlocuteurs, je n'ai pas toujours la même version. Je voudrais maintenant que les conseils d'administration des syndicats agricoles s'expriment clairement sur ce qu'ils veulent, notamment en matière de couplage et qu'ils se mettent d'accord entre eux. Cela nous intéressera beaucoup, c'est une position que j'attends.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Vous risquez d'avoir des positions différentes selon les syndicats.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Et peut-être des positions très difficiles à prendre au sein de certains syndicats.

Le calendrier prévu par la présidence irlandaise est le suivant :

- lors du conseil informel de Dublin les 27 et 28 mai, rencontre du conseil avec des représentants du Parlement européen et propositions d'adaptation de la position du conseil. Nous essayerons de faire en sorte que parlement et conseil rapprochent leurs points de vue, puisque nous avons deux notes distinctes ;

- poursuite des trilogues jusqu'au 20 juin ;
- grand conseil agricole les 24 et 25 juin pour un accord politique sur un compromis avec le Parlement européen.

Notre espoir est que le 24 ou le 25 juin, on puisse avoir l'accord au niveau européen avec toutes les grandes lignes. D'ici là, chaque fois que des positions sont à prendre, elles sont concertées. Je veux bien vous transmettre sans aucun problème les prises de position de la Belgique sur la politique agricole ces deux dernières années, depuis que nous avons commencé à en discuter. Aucune de ces lignes, aucun mot n'est contesté par les syndicats agricoles ou par qui que ce soit. Les positions que nous défendons sont publiques, elles sont bien connues. Je n'ai pas encore trouvé une ligne quelque part pour contester ces positions.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je ne vous attaque pas, soyons clairs.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - On me demande de la concertation. Nous concertons depuis deux ans, M. Lutgen puis moi-même, les textes qui sont là-bas. D'ailleurs, qu'on essaie de me trouver une position qui a été défendue et qui ne conviendrait pas à l'une ou l'autre organisation ou à l'une ou l'autre personne admise à donner un avis sur la question. Cela se passe d'ailleurs toujours en plein accord avec les Flamands aussi et le niveau fédéral.

On n'a pas aujourd'hui de souci de manque de concertation. On est tout à fait d'accord sur ce qu'on défend depuis le début. La task force que j'ai mise en place au sein de mon cabinet a pour vocation de vérifier la manière dont cela se passe.

Dès que les nouvelles options seront proposées – nous aurons tranché vers les 24 et 25 juin, nous connaîtrons précisément les mesures – il faudra que l'on commence à travailler au niveau wallon sur les conséquences de tout cela. Aujourd'hui, nous sommes prêts, nous avons défendu nos positions. Je ne peux pas vous jurer, les 24 et 25 juin, de manière complète et sans le moindre amendement, que nos positions seront adoptées au niveau européen. Il faudra qu'on s'adapte, après les 24 et 25 juin, en fonction de ce qu'on aura pu obtenir et de ce qu'on obtiendra, parce qu'on n'obtiendra pas tout.

Il y a deux manières de négocier ce genre de choses : soit on s'isole avec des positions tranchées, il y aura un vote et une majorité qualifiée, on sera éjecté de la majorité et les textes passeront quand même ; soit on joue plus subtilement des accords et des négociations. C'est ce qu'on a toujours essayé de faire jusqu'ici. Le texte adopté par le conseil il y a maintenant deux mois n'est pas parfait, mais nous convient relativement bien. On a travaillé de concert avec Mme la Ministre Laruelle et le Ministre-Président flamand Kris Peeters. Au bout

de la nuit, nous étions relativement satisfaits que ce qu'on avait pu obtenir.

La mise en œuvre au niveau wallon ne pourra être entamée que lorsqu'on verra plus clair sur les grandes orientations retenues et les options offertes par les règlements aux États membres. Gardons en tête que la commission a déjà indiqué son intention de reporter en 2015 la mise en œuvre des nouvelles dispositions. Quand on dit qu'en juin, il faudra aller très vite, non. En 2014, on appliquera les règles actuelles et on fera simplement une règle de trois sur les chiffres. On dira que l'agriculteur qui a, actuellement, 20 000 euros d'aides, sur un total qui était de x, comme le total était de x moins 10 %, son aide sera de 20 000 moins 10 %. C'est la formulation actuellement présentée par la commission pour la période transitoire 2014.

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

La règle de trois. Si nous perdons 6,7 %, par exemple, en 2014, tout le monde perdra 6,7 %, parce que nous n'aurons pas le temps, sur le deuxième semestre, de valider nos décisions au niveau wallon – c'est la même chose pour chaque État membre, chaque région – et de les transposer en textes légaux et applicables. On aura fin 2013 pour faire calmement les choses, elles devront être applicables en 2015, elles devront être validées au début 2014. Nous devons d'ailleurs absolument le faire dans ce délai-là parce qu'avec des élections au 25 mai, on ne peut pas imaginer attendre un nouveau gouvernement qui s'attacherait à cela. Il faudra le finir dans le premier trimestre 2014, avec mise en œuvre en 2015. Le report à 2015 concerne les aides directes, donc le premier pilier.

Par contre, comme je vous l'ai dit, les nouvelles dispositions financières s'appliquent dès 2014. J'ai abordé cette question en réponse à une question orale précédente.

Sur les grandes questions qui restent en suspens, quelles sont nos positions ? Concernant la convergence interne, le conseil et le parlement s'opposent à une convergence totale à l'horizon 2020. La commission semble reconnaître ce principe et parle de convergence significative. Il y a de bonnes chances que la première étape de la convergence interne soit réduite de 40 % du budget réparti de manière égale sur tous les hectares éligibles à 10 % du budget. Il y avait une demande que 40 % du budget soient impliqués sur la convergence de réduire. La commission commence à se rendre compte qu'on ne pourra pas aller vers une convergence totale, d'autant plus que nous sommes dans un cadre global de réduction financière. C'eut été plus facile de faire une convergence si nous avions eu des budgets à la hausse.

La grande question politique à trancher reste celle-ci. Faut-il un niveau minimal de convergence commun à tous les États membres ? Si oui, lequel ?

Je crois qu'il y aura une position finale qui ressemblera à ceci : il y a une convergence minimale imposée, mais un objectif relativement faible. Les États qui veulent aller plus loin et plus vite pourront le faire. Les États qui voudront converger plus rapidement pourront le faire et il y aura un minimum de base d'imposition au niveau européen de l'ordre de 10 %. À mon avis, c'est vers cela qu'on va, mais rien n'est décidé aujourd'hui. De nouveau, le parlement est allié du conseil et on s'oppose à la commission sur cet aspect-là.

En ce qui concerne le verdissement, pour le Parlement européen, la surface d'intérêt écologique minimale est fixée à 3 % en 2014 et 5 % à compter de 2017. Nous, conseil, avons proposé 5 % dès 2014, avec une évaluation en 2017 pour voir si on peut aller au-delà de ces 5 %. Nous venions d'une proposition de la commission qui était de 7 % en surface d'intérêt écologique. En résumé, le conseil a dit 5 %, le parlement a dit 5 % à partir de 2017 et 3 % à partir de 2014.

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

Nous continuons à défendre la position du conseil qui était à 5 %.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Cela veut dire 5 % de jachère ?

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Cinq pour cent, c'est sur les superficies, sur le contenu, ce ne sont pas des jachères. La décision n'est pas prise. Nous avons pu faire acter le fait que cela pouvait être, par exemple, des légumineuses, mais le contenu exact doit encore être fixé.

Nous défendons effectivement l'idée que cela puisse rester des choses productives, que ce soit des surfaces différentes. On ne va pas dire qu'on peut y faire des cultures normales si ce ne sont plus des surfaces d'intérêt écologique. On pense que l'Europe peut avoir un plan protéines qui soit couplé à cela. Si les 5 % peuvent être atteints en utilisant des légumineuses, c'est une bonne solution.

Nous avons défendu aussi l'idée que pour atteindre l'objectif de surface d'intérêt écologique, il faudrait évidemment que ces protéines, ces légumineuses ou ces cultures soient pratiquées sans ajout de produits, sans traitement, puisque ce sont des surfaces à intérêt écologique. Ce qui pour des légumineuses, cela ne pose quasiment pas de problème puisque l'on peut cultiver ce genre de choses sans engrais et quasi sans pesticides - cela peut être conciliable.

Le débat sur ce sujet là du verdissement reste ouvert en ce qui concerne les MAE. Que fait-on quand on a des MAE sur une exploitation ? Les compte-t-on dans les surfaces de verdissement ou pas ? Nous sommes favorables au fait que l'on puisse compter un

maximum..... Cela sera d'autant plus facile évidemment d'atteindre les objectifs, si les MAE en place sur une exploitation peuvent être comptabilisés. Si elles le sont, il faudra recalculer les montants d'indemnisation puisque l'on ne peut pas gagner deux fois.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - La seule bonne nouvelle là-dedans, c'est qu'à un moment donné si on ne peut pas les comptabiliser deux fois, on pourra prendre les MAE pour faire de l'investissement.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Bien sûr.

Il y a divergence de vues sur le mode de calcul du paiement vert ; certains disent le mode de calcul doit être égal pour tous les hectares exigibles et d'autres disent, qu'il doit être variable selon les soutiens directs de chaque exploitation. Là, il faut vraiment faire les calculs pour voir ce que cela peut représenter. En ce qui me concerne, je suis pour la formule qui soit la plus souple possible concernant les paiements « verts » et ne pas avoir encore des modes de calcul très compliqués en fonction du reste de l'exploitation.

Nous plaçons - et je continuerai à plaider dans ce sens-là - pour des conditions de verdissement soutenables, par exemple, que les exploitations qui ont plus de 75 % de pâturages soient considérées vertes d'office, que cette condition « surface d'intérêt écologique » soit annulée lorsqu'on est dans des zones avec plus de 75 % de pâturage. On pourrait considérer que dans ce cas-là, ce n'est pas nécessaire, puisque la partie pâturage est importante et l'on sait qu'en pâturage, il y a relativement peu d'interventions chimiques. On est donc dans le principe des surfaces d'intérêt écologique.

De la même manière, mais cela je vous l'ai déjà dit, nous demandons que les cultures de légumineuses soient autorisées. C'est le cas aujourd'hui dans la position du conseil, le parlement y est favorable aussi ; reste à voir ce que dira la commission, mais cela je pense qu'on pourra l'obtenir, sauf une condition qui sera sans doute mise sur le type de légumineuses et surtout les méthodes culturales mises en œuvre.

Sur le couplage des aides, le parlement souhaite que 15 % du budget puissent être alloués aux aides couplées et le conseil 12 %. Nous nous sommes associés avec huit autres États membres, dont la France pour soutenir la proposition du parlement à 15 %. Le conseil a fini par voter 12 % - nous venons de 10 %. Aujourd'hui l'aide couplée de base autorisée est donc de 10 %, mais des pays ou des régions peuvent demander des exemptions pour aller plus loin. Nous avons obtenu cette dérogation pour aller plus haut, mais partant de 10. Aujourd'hui, le texte du conseil c'est : « On pourra partir de 12 et on pourra toujours demander des dérogations pour aller plus haut ». Le parlement va plus loin en disant : « Il faut partir de 15 ». Nous n'avons pas pu obtenir une

majorité au conseil pour suivre l'avis du parlement et donc à 8 pays dont la France et, à l'initiative de la Belgique, nous avons déposé un texte en disant : « On vote 12 comme le conseil, mais on soutient la position de 15 du parlement », pour bien montrer que nos 12 étaient vraiment un minimum et que l'on était prêt à tirer jusque 15 avec beaucoup de plaisir, puisque cela nous arrangerait bien de pouvoir coupler un peu plus.

Après, on l'utilise où l'on ne l'utilise pas, mais au moins que les critères de base nous permettent de pouvoir le faire.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - On l'utilise ou on ne l'utilise pas, donc, c'est que vous n'avez pas encore tranché par rapport à cela.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Je veux dire par là que, pour tout le monde, c'est une mesure, c'est un tiroir que l'on peut ouvrir ou pas comme bon nombre de mesures d'ailleurs dans la politique agricole commune. On sent bien, aujourd'hui, que l'on a du mal d'avoir un accord entre les pays, chacun met des conditions et on rajoute à la fin, si on veut - de manière optionnelle - mais au moins cela ouvre des possibilités. Si nous jugeons, aujourd'hui, que les aides couplées - vaches allaitantes notamment - sont indispensables et doivent être maintenues, on doit avoir un texte qui permet de le faire.

Ensuite, lorsque dans le second semestre, on travaillera concrètement sur nos textes wallons, on saura que l'on a cette possibilité-là et on l'active ou pas, on l'active au niveau que l'on désire.

Gardons également en tête qu'une disposition de la proposition actuelle de la commission autorise, sous certaines conditions, les États membres qui ont déjà des aides couplées au-delà de ces seuils à les poursuivre. C'est important pour nous puisque nous avons 10 de base et nous avons pu, par dérogation, aller plus haut. Le texte sur la table permet de garder à l'avenir ces dérogations, même s'il est toujours intéressant d'avoir le seuil le plus haut possible, puisque celui-là, il est acquis, on n'a pas besoin de dérogation pour l'obtenir. Je pense que l'on doit continuer à défendre les 12 %.

En ce qui concerne les organisations de marché. Pour ce qui concerne les quotas sucres, le conseil soutient le maintien jusqu'en 2017 - le compromis que nous avons pu obtenir dans l'ensemble des pays, c'est 2017 - et le parlement jusqu'en 2020. La Belgique a soutenu le maintien jusqu'en 2020 et maintiendra cette ligne. Nous continuons à demander 2020 comme le parlement, mais là aussi le conseil a transigé sur 2017 alors que la commission veut 2015 - elle ne veut pas revenir sur les décisions précédentes. N'oublions pas que ces décisions précédentes ont forcé certains pays à abandonner leurs quotas et il y a eu indemnisation pour cela, et cætera. Aujourd'hui, les pays qui ont décodé

d'abandonner voient vraiment d'un mauvais œil que l'on revienne sur des décisions qui ont été prises - raison pour laquelle on a du trancher sur un compromis 2017 au niveau du conseil. Le parlement a été un peu plus libre et a pu aller jusque 2020. Je pense que, si l'on obtenait 2018 au bout de la discussion, on s'en sortirait bien.

Pour ce qui concerne la révision des prix de référence, le conseil ne demande pas leur révision tandis que le parlement et huit États membres le demandent. Quelle est la position ? Nous voudrions que les prix de référence sur lesquels on calcule les interventions soient adaptés en fonction de l'évolution du marché et des différents coûts. Le conseil n'a pas suivi cela, le parlement oui et comme le conseil n'a pas suivi, à notre initiative - donc, un texte déposé par la Belgique - 8 États membres ont déposé une résolution pour dire qu'ils demandaient l'introduction d'un mécanisme de révision des prix qui tient compte des coûts de production. C'est important pour nous, mais c'est difficile à obtenir. On compte beaucoup sur l'intransigeance du parlement pour que l'on puisse obtenir quelque chose à ce niveau-là.

En ce qui concerne le régime pour les jeunes agriculteurs, le parlement souhaite un régime obligatoire et le conseil un régime volontaire. Pour nous, peu importe, je dirais, nous comptons appliquer ce régime qu'il soit obligatoire ou non. Si on veut la logique qui est la nôtre sur d'autres points, on veut que tout soit de manière volontaire. Ce qui nous intéresse surtout c'est qu'il soit possible d'apporter une aide significative aux jeunes qu'elle soit obligatoire ou pas dans les autres pays. Nous savons que, vu notre situation et la situation des reprises d'exploitation chez nous, nous aurons tout intérêt à maximiser cette aide. Ce qui intéresse, c'est que le mode de calcul permette de maximiser ces aides, d'avoir un maximum de souplesse pour tenir compte de nos spécificités.

Pour ce qui est des zones à contraintes naturelles, à l'inverse du conseil, le parlement souhaite repousser la mise en œuvre. Les seuils d'éligibilité proposés par le conseil conviennent à la Wallonie. Il reste à convaincre la commission qui reste réticente sur des points techniques. C'est encore un point qui est assez compliqué, puisqu'il y a vraiment trois positions différentes entre le conseil, la commission et le parlement.

En conclusion, de nombreux points importants restent en suspens. L'évolution des débats va relativement dans le bon sens. Quand on voit les positions des trois structures qui interviennent dans le trilogue, on n'a pas l'impression qu'il y a là une position qui nous mettra vraiment en difficulté ; on se situe toujours avec des demandes qui sont intermédiaires entre les deux extrêmes que sont souvent la commission et le parlement. Il ne faut pas rêver, on n'obtiendra pas une prolongation des quotas sucre à 2020, mais on obtiendra quelque chose.

La plus inquiétante de tout cela reste quand même la réduction des budgets et cela, évidemment, elle est passée au-dessus de notre tête ; c'est la décision du Conseil européen au niveau des Premiers ministres, des ministres des Finances où il y a eu une décision, à un moment donné, et qui correspond à une diminution globale du budget européen et de la part agricole. Ce sera cela qui sera le plus difficile à gérer.

Ensuite, nous aurons tous les éléments fin juin - on travaillera tout l'été là-dessus - pour sortir à l'automne j'espère des propositions concrètes à faire valider début 2014 pour une application à 2015. En sachant aussi que nous serons amenés à travailler en parallèle sur tous les aspects « second pilier », les nouveaux arrêtés équivalent à ISA, les nouvelles mesures MAE, etc. Ce deuxième semestre, une fois qu'on aura tous les éléments du puzzle, sera intense en travail et en propositions.

La concertation, puisque vous m'avez interrogé là-dessus, pour nous, est permanente. Chaque fois que nous avons dû prendre une position, nous avons soit relu, soit réentendu les acteurs pour être sûrs que notre position, celle que nous allons écrire, soumettre à la Flandre pour un texte commun à présenter - ne soit pas en divergence avec les différentes positions. Nous allons demander maintenant - et le courrier est prêt, aux différentes organisations syndicales - sur tous les points que je viens d'évoquer - le couplage, le verdissement, et cætera, la convergence interne - que les organisations représentatives nous disent un peu comment elles voient les choses. À mon avis la divergence se fera plus entre type de culture ou type d'élevage qu'entre les syndicats et le gouvernement ou le ministre. Je pense qu'il y aura vraiment des questions importantes, comme le fait que si l'on maintient un haut niveau de couplage, on sait qu'on favorise un secteur qui en a grandement besoin - l'élevage - que l'on peut favoriser à travers des primes à l'herbe le secteur laitier, et cætera.

Par contre, tout ce qu'on prend pour ces budgets-là vide l'enveloppe pour le reste du secteur. Il n'y a pas de miracle. Alors, où se situe l'équilibre ? On aimerait bien que les représentants des agriculteurs nous disent où ils voient l'équilibre. Et puis on prendra une décision, on prendra nos responsabilités, mais cet équilibre, évidemment, sera sujet à discussion parce qu'il n'y a pas de miracle : budget en diminution, vases communicants, fatalement - il y aura des gens qui vont perdre. Il faut donc s'assurer que ceux qui sont les plus faibles et les plus fragiles, aujourd'hui, soient protégés ; je pense particulièrement aux secteurs de l'élevage et du lait. Même si, en tant que Hennuyer, je dois aussi être particulièrement attentif au reste ! Il faut être objectif, il y a des secteurs aujourd'hui qui sont plus fragiles et qui pourraient, même en perdant quelques pour cent de leurs aides, être vraiment en grande difficulté. Il faudra donc en tenir compte aussi.

Mme la Présidente. - Merci, M. le Ministre. Cela a

duré un peu plus longtemps que prévu, mais je trouve que cela vaut vraiment la peine de prendre le temps.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour les informations qu'il nous a données et la manière selon laquelle il décrit ce fameux dialogue, trilogue, ou disons cette discussion ; cela s'apparente à un bon nombre de sujets, plutôt à un bras de fer qu'à un véritable dialogue ou un trilogue.

Que l'on ait des avancées sur des aspects mineurs, ce sera vite engrangé. Que sur les aspects majeurs, on soit toujours dans les divergences entre l'ensemble des acteurs qui participent à la discussion au niveau européen - c'est de nature à inquiéter l'ensemble de ceux dont l'agriculture est la profession.

Parce que c'est un enjeu à caractère existentiel qui se présente à eux. Maintenant je dois aussi dire que, à travers la tonalité de votre réponse, je vois que le dialogue entre les instances des syndicats agricoles et l'administration - je vais m'exprimer très prudemment - peut être certainement amélioré. À travers ces tonalités, je sens également une certaine inquiétude du style : les uns et les autres ne risqueraient-ils pas de scier, de tirer la couverture de leur côté ? Et ceci, je dirais, au grand dommage pour les secteurs qui, vu la structure objective du coût de la production par rapport au prix du lait, pour prendre cet exemple, en aurait peut-être un peu plus besoin que les autres. Il me semble que le rôle du politique là-dedans est aussi de faire jouer un certain équilibre entre les secteurs, en fonction d'un ensemble de critères objectifs qui justifient que la formule, *in fine trouvée*, vienne véritablement en aide là où l'aide est véritablement nécessaire.

En ce qui concerne les conseils de l'Union européenne que vous aviez annoncés pour fin mai ou pour fin juin, je suppose que vous allez participer en tant que ministre à ces conseils et que, dès que les conseils auront eu lieu, une information pourra être donnée - peut-être aussi de façon spontanée, de votre part...

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Par rapport à cela, ce que je trouve - et j'avais eu un contact avec le président du parlement dans ce sens là - que c'est finalement un domaine assez unique parmi ceux dont on s'occupe. On n'a ni un rapport à faire au parlement, sauf quand vous posez des questions, et on n'a même pas de discussion à avoir au gouvernement, parce qu'en fait on va tout seul là-bas. C'est assez particulier. Heureusement qu'il y a la discussion avec les Flamands pour avoir un texte de consensus, sinon je pourrais aller dire à peu près ce que je veux là-bas.

Je n'ai aucun problème à avoir une concertation ou

au moins une information sur ce qui est dit. Nous avons des notes qui correspondent à ce qui est lu par la Belgique, par la ministre fédérale quand elle est là ou par Kris Peeters ou moi-même. On pourrait vous les communiquer à chaque fois, vous auriez l'historique de tout ce qui a été dit par la Belgique ces deux dernières années. Je pense qu'on peut faire un petit dossier avec cela. Ce n'est de toute façon pas secret ; si vous allez dans le compte-rendu du conseil, vous le retrouveriez. Nous pouvons faire un petit dossier par rapport à cela. Vous verrez bien toutes les positions qui ont été défendues au fur et à mesure et on peut continuer par la suite. Parce que là, il y aura des prises de position importantes en mai et en juin. Et cela peut alimenter chez vous des interpellations ou des questions pour avoir une explication sur une de ces phrases. Je n'ai aucun souci avec cela.

M. Stoffels (PS). - Non seulement alimenter questions et interpellations, mais aussi nous permettre d'avoir une idée et de suivre le processus de la mise en place de cette politique agricole commune ainsi que, plus tard, sa transcription au niveau des États membres et pour ce qui nous concerne en politique régionale. Cette proposition, nous l'accueillons avec énormément de sympathie. Cela est la preuve qu'il y a une certaine volonté de transparence de la part du gouvernement. Ce serait avec un grand plaisir que nous accueillerons les informations que le ministre veut bien mettre à notre disposition.

Il me reste deux petites remarques pour clôturer. D'une part, c'est un débat entre un ensemble de pays dont nous en avons un où la discussion se fait fort à l'heure actuelle si nous n'avons pas avancé le référendum sur la question : « Vont-ils rester en Europe ou pas ? » l'Angleterre. De quelle manière un pays comme l'Angleterre pèse-t-il sur ce genre de question, sur ce genre de débat, alors que chez eux se pose la question, notamment de rester ou éventuellement de sortir de l'Union européenne ? Ce serait quand même assez intéressant de savoir comment cette Angleterre se positionne également dans ce débat.

Et la dernière petite remarque que je souhaite faire, c'est que vous avez dit tout à l'heure, dans votre réponse, que 2014 étant une année de transition, il va y avoir une application quasi linéaire de certaines réductions. Maintenant, je prends un exemple fictif : si je suis bénéficiaire de 20 000 euros d'aide et qu'on me retire 10 %, il m'en reste 18. Si je suis bénéficiaire de 200.000 euros et qu'on me retire 10 %, il me reste toujours 180.000 ! Cela fait quand même une différence !

La taille de l'exploitation ainsi que le montant de l'aide devraient, à mes yeux, déjà en 2014, pouvoir faire l'objet de différenciation en fonction de la viabilité des exploitations agricoles.

Mme la Présidente. - À mon avis, tout le monde est intéressé ; ici, vous ouvrez des portes.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Ce que je regrette, pour 2014, effectivement, c'est cette application aux règles de 3 - bête et stupide - parce que, effectivement, on aurait bien voulu, dès 2014, un peu orienter les choses. Or, on va simplement nous dire qu'au lieu d'avoir 1 000, vous aurez 900 et donc, vous faites votre répartition, mais en gardant les mêmes critères. C'est dommage ! Cela nous donne du temps pour affiner ce que nous ferons ensuite, mais, dans des secteurs les plus en difficulté, on aurait voulu faire en sorte qu'ils ne perdent pas 10 % là où les autres perdaient 10 %, mais que peut-être ils ne perdent rien, eux, et que d'autres perdent 12 %. Enfin, il y avait peut-être moyen, déjà, d'influencer politiquement. Ici, on nous demande simplement de faire un calcul, ce qui n'est pas très intelligent.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Parfois, vous avez, comme dans des petites entreprises - parce que je mets le secteur agricole comme une PME - des gens qui ont une plus petite entreprise, qui ont peu d'investissements, et donc qui ont aussi parfois peu d'aide de la Région wallonne pour les PME, et vous en avez d'autres qui ont parfois de plus grosses entreprises, plus d'investissements, et qui ont plus d'aide des PME aussi.

Donc, je pense qu'il faut réellement peaufiner cela correctement. Ne pas avoir juste la logique de dire que l'on a 10 000 euros d'aide, et on n'en aura plus que 9 000. Il faut voir aussi les investissements qu'il y a là derrière.

M. Stoffels (PS). - C'est une demande de leur part...

Mme Cassart-Mailleux (MR). - C'est trop facile de dire que puisqu'ils ont beaucoup d'aides, ils peuvent en perdre beaucoup... Je pense qu'il faut regarder aux investissements.

M. Stoffels (PS). - Donc, l'Europe obligerait les États membres d'appliquer de façon linéaire...

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Normalement, le régime transitoire, c'est cela. En 2014, on garde les mesures, on ne touche à rien, mais on réduit financièrement au prorata de la réduction de l'enveloppe. Si c'est -6,7 %, je ne suis pas sûr que c'est exactement cela, pour la Belgique en 2014, alors c'est -6,7 % pour tout le monde, individuellement, chaque dossier, moins 6,7 %.

M. Stoffels (PS). - Alors, je dirais que, pour cette mesure transitoire, ce serait évidemment assez intéressant de chercher, dans la mesure du possible, cette alliance avec le parlement, pour que les États membres puissent globalement intégrer la réduction des budgets, mais la régler à leur niveau en fonction des sensibilités et des besoins...

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Il y a tellement de

changement qu'à mon avis, tu n'y arriveras pas pour 2014.

Quant à moi, je voudrais faire quelques réflexions. Tout d'abord, une première par rapport ici à ce montant d'aides ? Bien intégrer le travail dans toutes ces aides et dans tout ce qui est investissement, parce que l'on peut dire « grosse exploitation », « petite exploitation », gros ou petit montant d'aides, mais il y a parfois des choix qui ont été faits dans le secteur agricole qu'on doit assumer aussi à long terme. C'est une première chose.

Je serai quant à moi un peu moins prudente que M. Stoffels, je vous l'avoue, Monsieur le Ministre, par rapport à la concertation. Je vais dire, mais je vais aussi mesurer mes mots, qu'entre l'administration et le syndicat, la concertation est très faible. Je crois que c'est à l'intérieur de votre cabinet que beaucoup de choses se décident. On a rarement vu si peu de concertations pour des décisions aussi importantes que pour le moment.

Je viens d'avoir une interpellation avec vous, on vient d'avoir quelques réponses, mais toujours dans les grandes lignes et rien de bien précis. Je crois que l'on arrive, là, maintenant, avec l'Europe qui nous donne certaines lignes directrices quand même - et le débat est là depuis deux ans - les États membres auront certaines latitudes et auront l'application dans chaque État membre.

Depuis le début - j'en avais d'ailleurs fait part à votre prédécesseur aussi, M. le Ministre Lutgen - je vous ai dit et répété, lors de certaines interpellations, à des moments différents, qu'il fallait préparer ce travail, qu'il fallait à un moment donné - il y a eu des études qui ont été faites, dont nous avons discuté en commission - voir quelle option nous prendrions pour le couplage, quelles seront les conséquences, quelle option prendre par rapport à la convergence, quelles seront les conséquences, quelle option prendre, si nous devons aider le secteur laitier... Là, je crois que le travail n'est pas assez fait.

Vous dites que l'on aura des directives fin juin et puis on va travailler dessus. Là, je ne vous rejoins pas, je crois qu'on pouvait préparer le travail ; arriver début juillet avec différentes options et dire....

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

Alors, si ce travail là est fait, je ne comprends pas comment vous ne nous tenez pas un peu mieux informés et comment vous n'avez pas plus de concertation ? Il est fait en interne dans votre cabinet et nulle part ailleurs ! Je trouve que ce n'est pas normal.

Deuxième chose que je souhaitais aussi mettre en avant, ici, et je vous l'ai toujours dit, vous devez absolument dans cette PAC la conditionner au travail, aux investissements à long terme...

Je prends un exemple : la prime à l'herbe. Je vous

entends souvent parler de cette prime à l'herbe. Cette prime a une dérive. Si vous ne la conditionnez pas au fait du vèlage, au fait de tenir du bétail...

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

Si vous avez des prairies et des animaux, mais que vous ne conditionnez pas cela avec de la vache allaitante ou certaines choses, vous aurez des dérives, telles que vous les connaissez, c'est-à-dire certains propriétaires qui reprendront leurs cultures, qui ne travailleront pas, qui mettront des bêtes à pâturer simplement dedans.

La fonction première de l'agriculture, c'est la fonction nourricière ! Il faut quand même s'en rendre compte !

(Réaction de M. le Ministre Di Antonio)

À moi non plus ! Il y a peut-être des gens ici en commission à qui il faut le dire, mais certainement pas à moi.

J'insiste, Monsieur le Ministre, il vous reste un mois voire deux mois, par rapport à la concertation. Je suis désolée, vous avez beau me dire qu'elle est là, qu'elle est bien faite, moi, je ne suis absolument pas d'accord avec vous. Quand vous me dites aussi, c'est une réflexion que vous avez faite dans votre intervention, que l'on peut aujourd'hui à l'heure actuelle prendre une certaine partie du budget pour aider le secteur laitier parce qu'il est en difficulté - je l'ai dit aussi dans les discussions antérieures - il faut avoir une marge de manœuvre. Un secteur qui est en difficulté maintenant peut se porter bien dans un an et un secteur qui se porte bien maintenant peut se porter mal dans un an.

On a une volatilité des prix à l'heure actuelle où on ne peut pas définir une politique agricole commune pour les six ans à venir, sans avoir des leviers qui peuvent aider un secteur en crise. Cela, vous devez aussi l'intégrer dans cette nouvelle PAC.

Je souhaite aussi que, dans votre réflexion, vous puissiez donner à notre agriculture un signal fort par rapport à la modernité. Là, je peux comparer par rapport à la Flandre, où vous avez 80 % du deuxième pilier qui va pour l'investissement, 20 % pour les MAE. Ici, en Région wallonne, nous avons 72 % qui partent pour les MAE - 72 ou un peu plus - et très peu pour l'investissement.

Et donc, je crois aussi qu'il y a un signal parfois à donner aussi important par rapport à tout ce qui investissement, modernité et ne pas oublier cette fonction nourricière qui est la première.

Mme la Présidente. - Je remercie les deux intervenants. Je propose que M. le Ministre transfère à notre secrétariat de commission, les différents rapports, depuis deux ans, des entretiens qui ont eu lieu au sein du

conseil afin de les distribuer à tous les membres effectifs et suppléants de cette commission.

Comme on a les adresses de courriel, si ce n'est pas trop lourd, je propose de l'envoyer sous format PDF.

M. Stoffels (PS). - Je propose aux parlementaires ainsi qu'aux collaborateurs du groupe...

Mme la Présidente. - Le secrétariat du groupe. Je

propose alors de l'envoyer aux secrétariats des groupes, car ce sont les adresses dont nous disposons.

Monsieur le Ministre, je propose de transformer ma dernière question en question écrite.

Mme la Présidente. - La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 5 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Xavier Desgain, Ecolo
Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente
M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Gilles Mouyard, MR
M. Maxime Prévot, cdH
Mme Christine Servaes, cdH
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	Association Sans But Lucratif
CGT	Commissariat général au tourisme
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPSR	Cellules Provinciales de Sécurité Routière
CRA	centre de recherche agréé
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
DGO	Directions générales opérationnelles
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DPR	Déclaration de politique régionale
GRACQ	Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens
ICN	Institut des comptes nationaux
IPW	Institut du patrimoine wallon
MAE	mesures agri-environnementales
PAC	la politique agricole commune
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
SCAR	Sociétés Coopératives Agricoles Réunies des Régions Herbagères
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture